



PYREN'EAU

Séance du : 10/04/2024 Heure :18h30

Date de la convocation : 03/04/2024

Objet : Sécurisation Arthez-d'Asson - Baudreix – Attribution des marchés de travaux

Le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'eau des Pyrénées.

Etaient présents : MM. BRUNET, CABANNE, CANTON, CAYRAFOURCQ, LAFFITTE, LAGAHE, LARRAZABAL, LOCARDEL ; MME. MARQUES ; MM. PERSONNE, POUBLAN ; MME. SENTAURENS, TREPEU, TRUCO.

M. CUYAUBE est représenté par M. TUCOU.

Etaient absents et excusés : MM. BUFFALAN, CABANNE, CAPERET, VIGNAU.

Nbre de délégués en exercice : 18

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 14

M. TRUCO a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

- Vu les conclusions du schéma directeur validée par délibération en date du 15 février 2019 (DCS_2019_5), actant notamment que la liaison Arthez- d'Asson – Baudreix constitue un enjeu majeur pour le territoire et qu'elle permettra à terme un véritable maillage du réseau, qui sécurisera l'intégralité de l'ossature du SMNEP, et ainsi l'alimentation de l'ensemble des distributeurs,
- Considérant le caractère d'intérêt général de la liaison à créer entre Arthez-d'Asson et Baudreix, qui permettra à terme de sécuriser l'intégralité de l'ossature du SMNEP et de la plupart des Distributeurs (Béarn Bigorre, Luy Gabas Léas, Pays de Nay, Tarbes Lourdes Pyrénées),
- Considérant le travail mené sur le terrain par les services du SMNEP depuis 2016 pour le repérage du tracé, les négociations des servitudes de passage, la concertation avec les différents acteurs du territoire,
- Considérant les études techniques, les investigations terrain (géotechniques, détection de réseaux, traversées de cours d'eau, inventaires faune/flore) et les études réglementaires confiées au groupement HEA SCE NOUGER PARCAN CETRA en octobre 2019,
- Vu le dépôt du dossier administratif aux services de l'Etat le 8 juin 2021 et les différents compléments apportés au dossier,
- Vu les délibérations DCS_2021_08 et DCS_2021_09 en date du 11 février 2021, relatives au lancement de la procédure de déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLU de Nay DIG Déclaration d'intention et définition des modalités de concertation, déclarant notamment le projet d'intérêt général,
- Vu la phase de concertation qui a eu lieu du 1^{er} au 31 mars 2021 n'ayant suscité aucun avis ou remarques de la part du public, collectivité ou association,

- Vu la délibération DCS_2021_31 en date du 14 décembre 2021, servitudes de la liaison Arthez-d'Asson – Baudreix,
- Vu le relevé de décision de la Commission Ressources et Grands projets en date du 11 janvier 2023, validant les orientations techniques du projet, dont le tracé de la future liaison,
- Vu les relevés de décision de la Commission Prospectives en date du 14 février et 16 mars 2023,
- Vu l'avis favorable du commissaire-enquêteur en date du 29 avril 2023, suite à la phase d'enquête publique qui s'est déroulée du 6 mars 2023 au 7 avril 2023 inclus,
- Vu l'avis favorable du CODERST qui s'est tenu le 26 septembre 2023,
- Vu l'arrêté préfectoral n° 64-2023-10-27-00008 du 27 octobre 2023, portant autorisation environnementale pour la réalisation d'une conduite d'eau potable entre Arthez-d'Asson et Baudreix au titre des articles L. 181-1 et suivants du code de l'environnement,
- Vu les demandes de subvention transmises à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et au Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques,
- Considérant les relevés de décision du Bureau en date du 3 octobre 2023 et de la Commission d'Appel d'Offres en date du 24 octobre 2024, validant le calendrier prévisionnel de la phase de consultation,
- Considérant la délibération DCS_2023_42 en date du 14 novembre 2023 relative au lancement de la consultation de la sécurisation Arthez-d'Asson – Baudreix,
- Considérant le règlement de la consultation relatif à la construction d'une liaison de sécurisation entre Arthez-d'Asson et Baudreix,
- Considérant les PV de la CAO en date du 12 décembre 2023, 8 mars et 3 avril 2024,
- Considérant le rapport d'analyse des offres dressé par le maître d'œuvre.

Monsieur le président propose d'attribuer les marchés de travaux de la liaison de sécurisation Arthez-d'Asson – Baudreix conformément au rapport d'analyse des offres et de l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 3 avril 2024, à savoir :

Lot	Attributaire	Montant (€ HT)
1 - Station de pompage	SOC - ABERELEK	394 976.00
2 - Canalisations - Zones A1 - A2	SADE - SOC	1 657 778.50
3 - Canalisations - Zones B1 - B2 - B3	BAYOL - CEGETP - SNATP	1 611 913.90
4 - Canalisations - Zones B4 – B5 – B6	BAYOL - CEGETP - SNATP	1 847 393.60
5 - Canalisations - Zones B7 – B8 – B9	BAYOL - CEGETP - SNATP	1 872 117.79
6 - Regards AEP	CABTP	245 345.00

OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL A

DECIDE d'attribuer les marchés de travaux comme proposé ci-dessus

DEMANDE au Président de transmettre les marchés de travaux au contrôle de légalité

SOLLICITE les aides de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques

**Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,**

LE PRESIDENT

M. LARRAZABAL Didier





Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

DCS 2024 / N°11

ID : 064-256400417-20240411-DCS_2024_11-DE

PYREN'EAU

Séance du : 10/04/2024 Heure :18h30

Date de la convocation : 03/04/2024

Objet : Schéma Directeur - Bilan 2023 et perspectives 2024

Le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'eau des Pyrénées.

Etaient présents : MM. BRUNET, CABANNE, CANTON, CAYRAFOURCQ, LAFFITTE, LAGAHE, LARRAZABAL, LOCARDEL ; MME. MARQUES ; MM. PERSONNE, POUBLAN ; MME. SENTAURENS, TREPEU, TRUCO.

M. CUYAUBE est représenté par M. TUCOU.

Etaient absents et excusés : MM. BUFFALAN, CABANNE, CAPERET, VIGNAU.

Nbre de délégués en exercice : 18

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 14

M. TRUCO a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Monsieur le Président rappelle que lors de la séance du 15 février 2019, le Comité a adopté les conclusions du schéma directeur et le Programme Pluriannuel d'Investissement 2018 – 2030.

Ce programme de 21 M€ HT a été bâti sur des hypothèses techniques et financières, qu'il convient de réajuster annuellement en fonction des évolutions réellement constatées.

OUI CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL A L'UNANIMITE :

PREND acte du bilan 2022 du Schéma Directeur ci-annexé

SOLLICITE les aides de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et des Conseils départementaux où PYREN'EAU est compétent pour l'ensemble des opérations présentées pour l'année 2024

**Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,**

**LE PRESIDENT
M. LARRAZABAL Didier**





PYREN'EAU
Producteur d'eau potable depuis 1963

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 064-256400417-20240411-DCS_2024_11-DE



SCHEMA DIRECTEUR

BILAN 2023 ET PROJECTIONS 2024

Le programme pluriannuel d'investissement 2018 – 2030 issu du schéma directeur a fait l'objet d'une validation par délibération du Comité Syndical en date du 15 février 2019. Afin d'observer l'évolution des principaux indicateurs par rapport aux prévisions du SDAEP, un bilan annuel est édité. Il permet notamment d'adapter le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI).

I. LE SMNEP DEVIENT PYREN'EAU

En 2023, le Syndicat Mixte du Nord-Est de Pau a changé de nom pour devenir PYREN'EAU. Ce changement de dénomination a été officialisé par l'arrêté interpréfectoral du 13 septembre 2023.

II. EVOLUTION REGLEMENTAIRE LIEE A LA TRANSPOSITION DE LA DIRECTIVE EAU POTABLE

La transposition de la Directive UE 2020/21/84 du 16 décembre 2020, dite « Directive eau potable » survenue en décembre 2022 modifie le Code de la Santé Publique, le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de l'Environnement. Quatorze arrêtés ont été publiés entre le 29 décembre 2022 et le 3 janvier 2023, entraînant un profond changement dans le rôle et les responsabilités des PRPDE¹, notamment sur les thématiques suivantes :

- La mise en œuvre des PGSSE,
- La révision des limites et références de qualité des eaux destinées à la consommation humaine,
- L'information des usagers sur la qualité de l'eau potable,
- L'amélioration de l'accès à l'eau pour tous,
- L'auto-contrôle réalisé par la PRPDE,
- Les matériaux en contact avec l'eau.

En tant que PRPDE, PYREN'EAU doit se conformer aux nouvelles dispositions réglementaires suivantes :

- ✓ **Adopter par délibération son PGSSE** au plus tard d'ici le 12 juillet 2027 et en transmettre un résumé au Directeur régional de l'ARS. PYREN'EAU a adopté son PGSSE par délibération en date du 23 mai 2023 et a transmis ce document à l'ARS et au Préfet le 24 mai 2023.
- ✓ **Réaliser une mise à jour de son PGSSE a minima tous les 6 ans.** Dans ce contexte, PYREN'EAU devra mettre à jour son PGSSE au plus tard en 2029.
- ✓ **Evaluer annuellement la mise en œuvre** du PGSSE, notamment au regard d'indicateurs et transmettre annuellement un bilan au Directeur régional de l'ARS. Ces données devront aussi être transmises aux Distributeurs. PYREN'EAU a intégré l'évaluation annuelle de son PGSSE au sein de la présente actualisation annuelle de son schéma directeur.
- ✓ **Définir et mettre en œuvre une surveillance appropriée de la qualité de l'eau**, afin de suivre les paramètres, molécules ou polluants d'intérêt au regard notamment des dangers identifiés. Cette démarche, bien que relevant de l'exploitation, est suivie annuellement. La synthèse de l'autosurveillance est annuellement transmise à l'ARS.

¹ Personne publique ou privée Responsable d'une Production ou d'une Distribution au public d'Eau : Cf. article L1321-4 du code de la santé publique modifié par l'ordonnance n°2022-1611 du 22 décembre 2022

Producteur d'Eau des Pyrénées depuis 1963

PYREN'EAU
Maison de l'Eau - 2963 bis Route de Morlaàs - 64160 Buros
05.59.80.20.21 / contact@pyreneau.fr

www.pyreneau.fr

- ✓ **Traiter la turbidité de l'eau des Aigues** à l'usine d'Arthez-d'Asson : les études de conception sont en cours de finalisation et un pilote industriel sera déployé en 2024 à l'usine d'Arthez-d'Asson afin de garantir les performances de traitement.
- ✓ **Contrôler la bonne application des dispositions contractuelles relatives à l'autosurveillance** (suivi des mesures de terrain, de l'étalonnage des capteurs, analyse et fiabilisation des données produites, réalisation d'une synthèse annuelle, ...) : dans le cadre du contrat de délégation de service public opérationnel depuis juin 2023, PYREN'EAU et son délégataire fiabilisent l'autosurveillance.
- ✓ **Réaliser les mesures de terrain** non prises en compte dans le futur contrat de délégation de service public : ce suivi est en cours de constitution et sera opérationnel en 2024.

Afin de pouvoir assumer ces nouvelles obligations et suivre l'ensemble des données relatives à la qualité de l'eau, PYREN'EAU a recruté un agent supplémentaire à temps complet **en janvier 2024**.

III. ETAT DE LA RESSOURCE 2023

a. Identification des secteurs de prélèvement

Le territoire de PYREN'EAU est découpé en 3 secteurs de prélèvement :

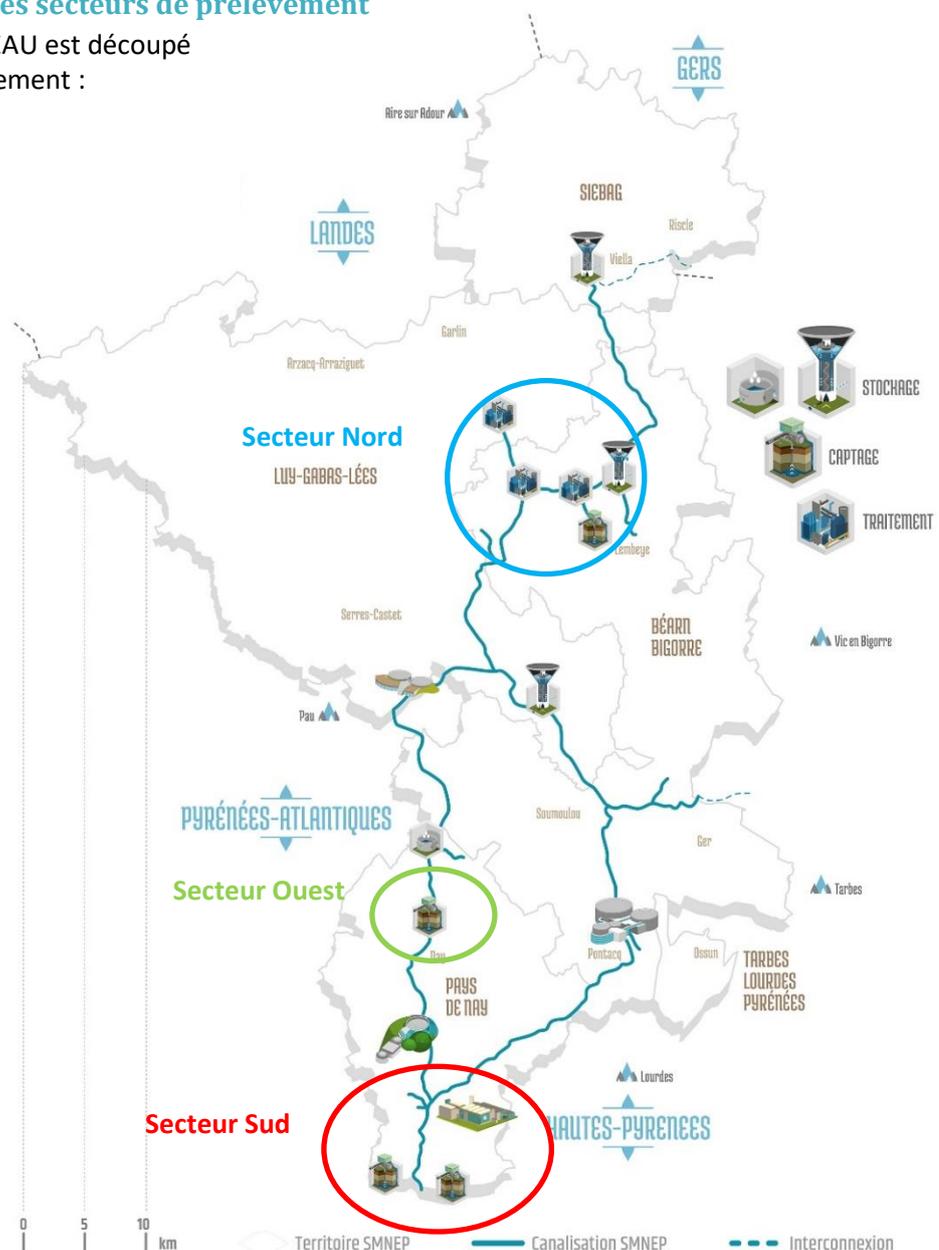


Figure 1 - Secteurs de prélèvement

Producteur d'Eau des Pyrénées depuis 1963

PYREN'EAU
Maison de l'Eau - 2963 bis Route de Morlaàs - 64160 Buros
05.59.80.20.21 / contact@pyreneau.fr

www.pyreneau.fr

b. Analyse, consolidation et validation des données

L'analyse des données brutes a fait ressortir les problèmes suivants :

- Plages de données manquantes,
- Données aberrantes.

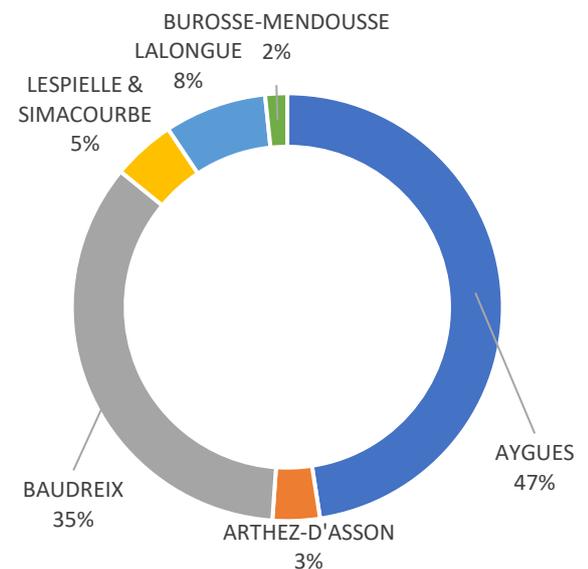
Ces données ont pu être récupérées ou estimées. Un important travail de fiabilisation de la donnée a été entrepris fin 2023, avec l'ensemble des intervenants travaillant sur les données issues des capteurs de PYREN'EAU. Cette démarche devrait se traduire en 2024 par la définition d'un protocole de suivi et de fiabilisation de la donnée.

Une fois les données consolidées, leur exploitation a permis de dresser la synthèse développée dans les paragraphes ci-après.

c. Evolution globale du prélèvement

Secteur	Ressource	Volume prélevé 2023 (m³)	Variation 22/23
Sud	Aygue Nègre	4 172 029	12,7%
	Aygue Blanche		
	Arthez-d'Asson		
Ouest	Baudreix F1	1 021 479	31,8%
	Baudreix F2	1 002 616	-29,7%
	Baudreix F3	1 029 645	-11,6%
Nord	Lespielle	226 050	-57,7%
	Simacourbe	189 923	-22,2%
	Lalongue	673 178	6,4%
	Burousse-Mendousse	144 942	-19,7%
Total		8 583 103	-5,6%

Tableau 1 - Bilan des volumes prélevés en 2023



d. Analyse détaillée par secteur de prélèvement

Les paragraphes développés ci-dessous permettent une analyse détaillée par secteur de prélèvement.

COMMUNICATION

PYREN'EAU a édité en décembre 2022 un numéro spécial de sa lettre d'information consacré à la sécheresse qui a impacté les ressources du syndicat dans le but de conserver une trace mais également d'offrir une meilleure connaissance de cet épisode exceptionnel.

Les conclusions de ce numéro spécial mettaient en avant la nécessité de revoir les orientations du schéma directeur afin de garantir une eau en quantité suffisante pour notre territoire, tout en assurant la qualité de l'eau des Pyrénées. Cette nouvelle vision qui s'impose à nous doit nous conduire à renforcer les mécanismes de solidarité, dans la continuité des actions menées par PYREN'EAU depuis 60 ans.

Les principaux enseignements ont été retranscrits dans le bilan annuel 2022, entraînant de nouvelles propositions d'étude et de travaux.



DONNEES METEOROLOGIQUES

L'analyse des données météorologiques fait ressortir les enseignements suivants :

Température extérieure

Les données issues de la station Météo-France de Pau Uzein permettent de dresser le bilan suivant :

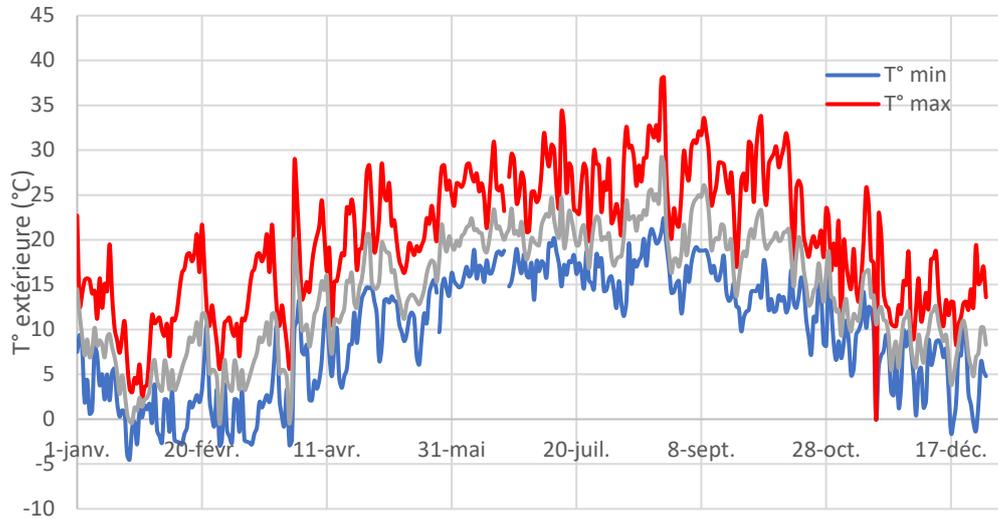


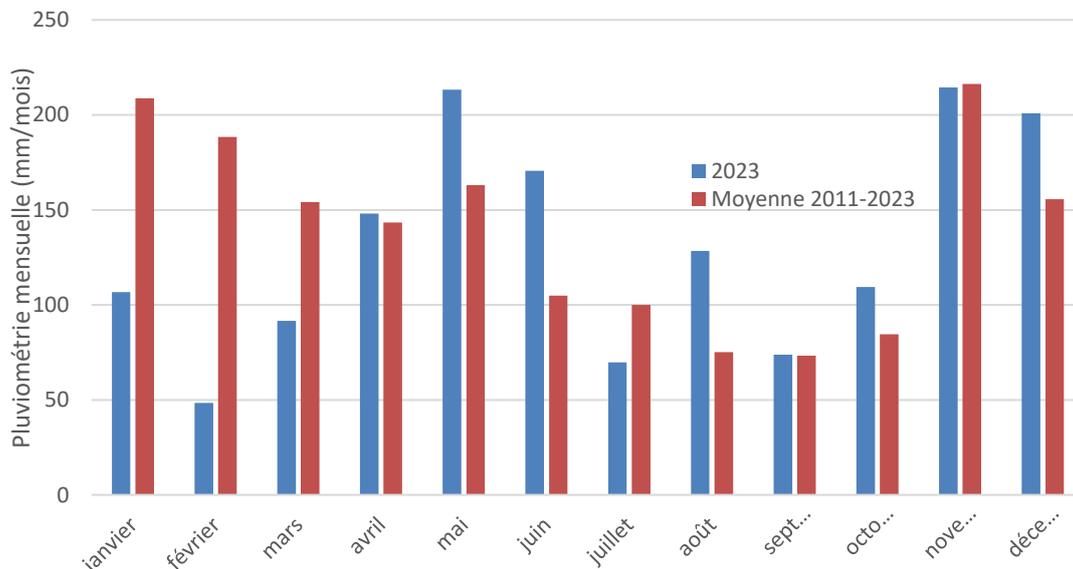
Figure 2 - Evolution 2023 de la température extérieure à la station Météo-France de Pau Uzein

La journée la plus chaude a été enregistrée le **24 août avec une température de 38,1°C**.

La journée la plus froide a été quant à elle enregistrée le **22 janvier avec une mesure à -4,5°C**.

Pluviométrie

L'année 2023 enregistre un cumul pluviométrique plus favorable qu'en 2022, avec 1 575 mm enregistrés à la station de Calibet, qui représentent néanmoins un déficit de 6% par rapport à la moyenne 2011 – 2023². La répartition mensuelle est représentée dans le Graphique 1 ci-dessous :



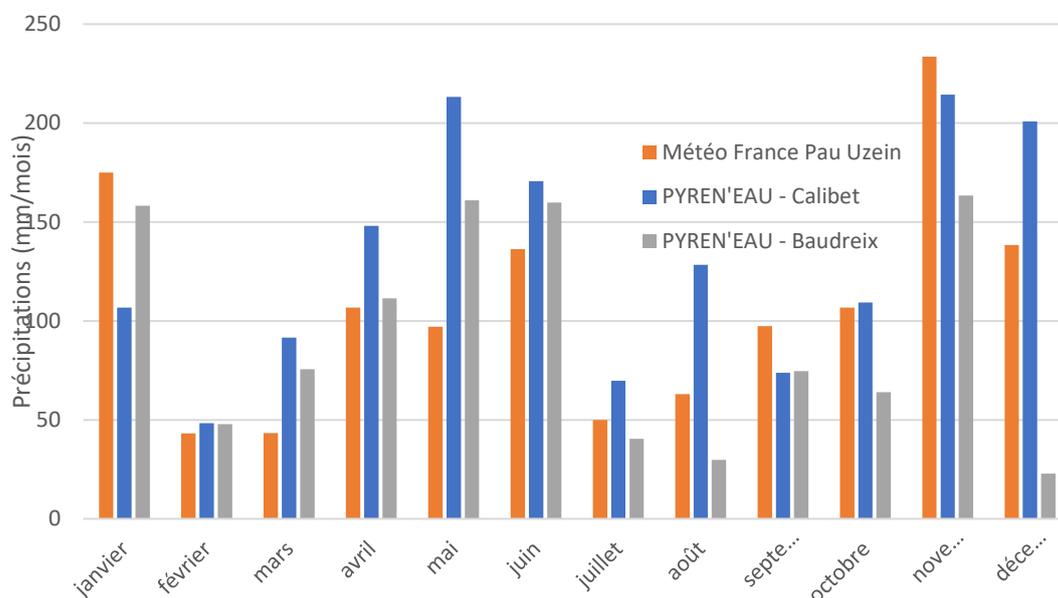
Graphique 1 - Comparaison de la pluviométrie 2023 avec les valeurs moyennes 2011 -2023 enregistrées à Calibet

L'analyse de la répartition spatiale et temporelle des précipitations fait ressortir pour 2023 les différences suivantes :

² Pour rappel, l'année 2022 présentait un déficit de 46.5% par rapport à la moyenne 2011/2021

- Pau Uzein : 1 291 mm,
- Baudreix : 1 109 mm,
- Calibet : 1 575 mm, soit +22.1% par rapport à Pau Uzein et + 42.1 %par rapport à Baudreix.

La comparaison mensuelle de la pluviométrie mesurée sur ces trois sites est donnée par le Graphique 2 ci-dessous :



Graphique 2 - Distribution 2023 des précipitations sur les sites de Pau Uzein, Calibet et Baudreix

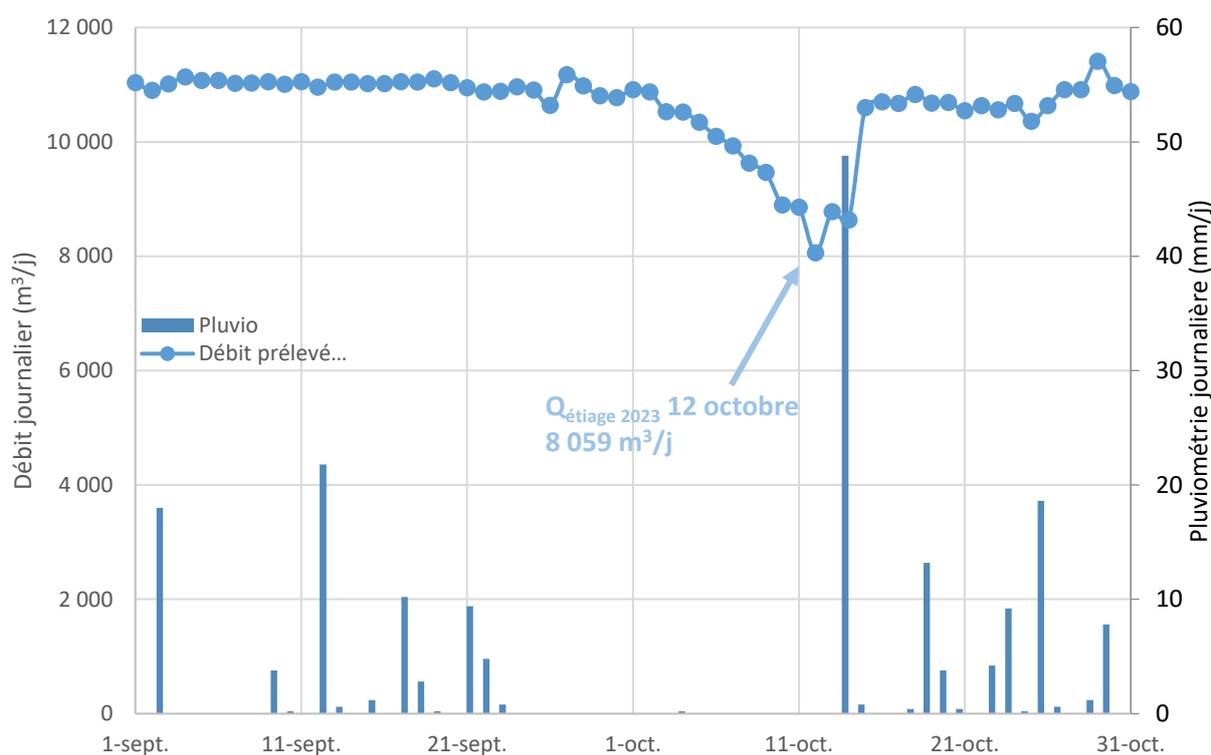
SECTEUR SUD

LES AYGUES

Contrairement à 2022, l'année 2023 a présenté un **étiage assez peu marqué**.

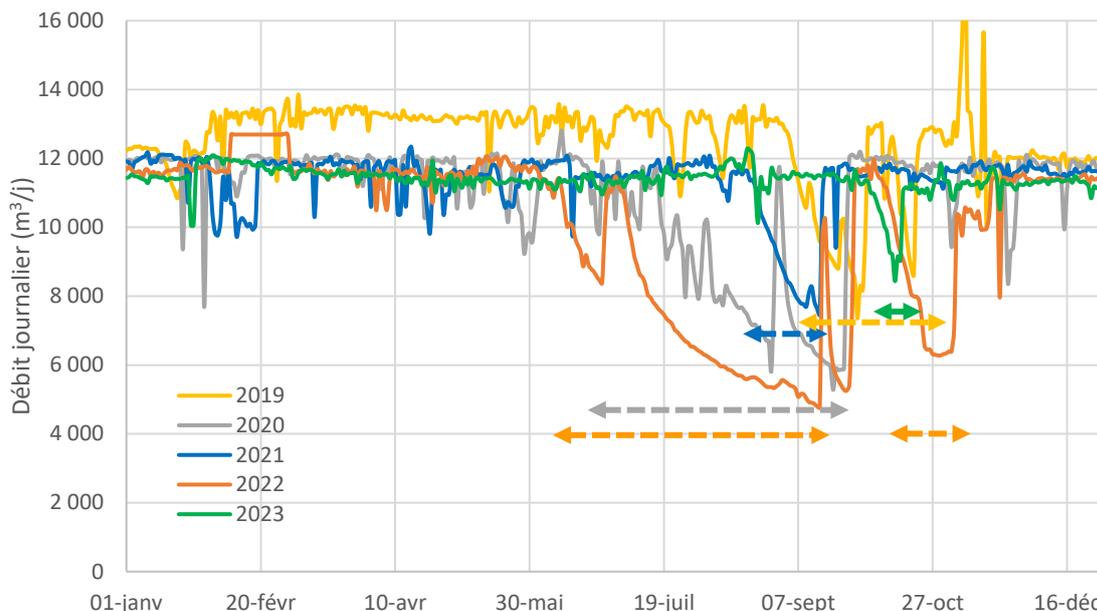
Le débit d'étiage enregistré le 12 octobre 2023 s'établit à 8 059 m³/j : il s'agit du débit d'étiage le plus important enregistré sur la période 2019 – 2023 (voir Tableau 2), bien loin du record enregistré en 2022 (pour rappel 4 764 m³/j).

La période de diminution du débit prélevé s'étale sur une période comprise entre le 1^{er} et le 15 octobre, soit 15 jours. Le retour à un débit normal est lié à une pluie de 48.8 mm enregistrée le 14 octobre.



Graphique 3 - Evolution 2023 du débit prélevé aux Aygues en lien avec la pluviométrie
(Source : PYREN'EAU ; données enregistrées à Calibet)

La comparaison des débits prélevés sur la période 2019 - 2023 montre que 2023 est une année beaucoup moins marquée que les précédentes. Le Graphique 4 et le Tableau 2 ci-dessous mettent en effet en évidence que **l'étiage 2023 (du 1^{er} au 15 octobre) peut être considéré comme le plus tardif enregistré sur la période 2019-2023 et dont l'intensité est la plus faible (8 059 m³/j qui correspond à +42% par rapport aux valeurs du schéma directeur et + 69% par rapport à l'année 2022).**

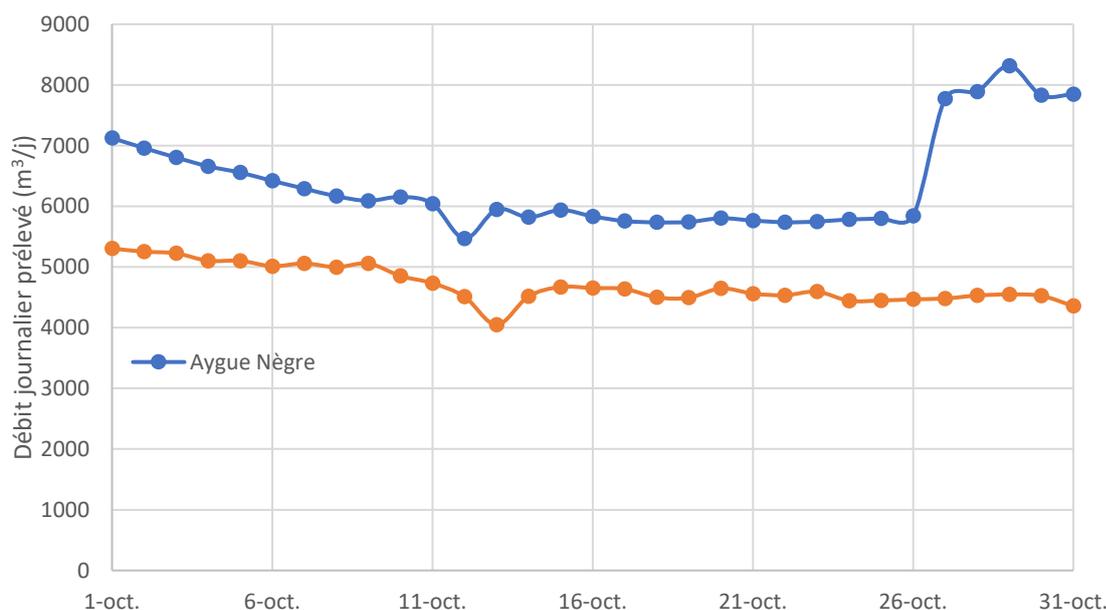


Graphique 4 - Comparaison des débits d'été enregistrés à Calibet entre 2019 et 2023 (Source : PYREN'EAU)

Année	Période d'été	Nombre de jours	Débit d'été (m³/j)	Pluviométrie annuelle (mm/an)
Schéma directeur			5 680	
2019	1 septembre --> 22 octobre	51	7 357	1 080
2020	20 juin --> 23 septembre	95	5 874	1 494
2021	9 août --> 8 septembre	30	7 500	1 454
2022	1 juin --> 15 septembre	106	4 764	938
	8 octobre --> 18 novembre	41	6 280	
2023	1 --> 15 octobre	15	8 433	1 575

Tableau 2 - Comparaison des débits d'été depuis 2019 (Source : PYREN'EAU)

Le déploiement à l'été 2021 de compteurs et capteurs propres à chacune des deux sources nous permet désormais de connaître les débits dissociés, ainsi que l'illustre le Graphique 5 ci-dessous :



Graphique 5 - Evolution du débit prélevé aux Aygues en octobre 2023 ; enregistrement au niveau du regard de jonction (Source : PYREN'EAU)

Producteur d'Eau des Pyrénées depuis 1963

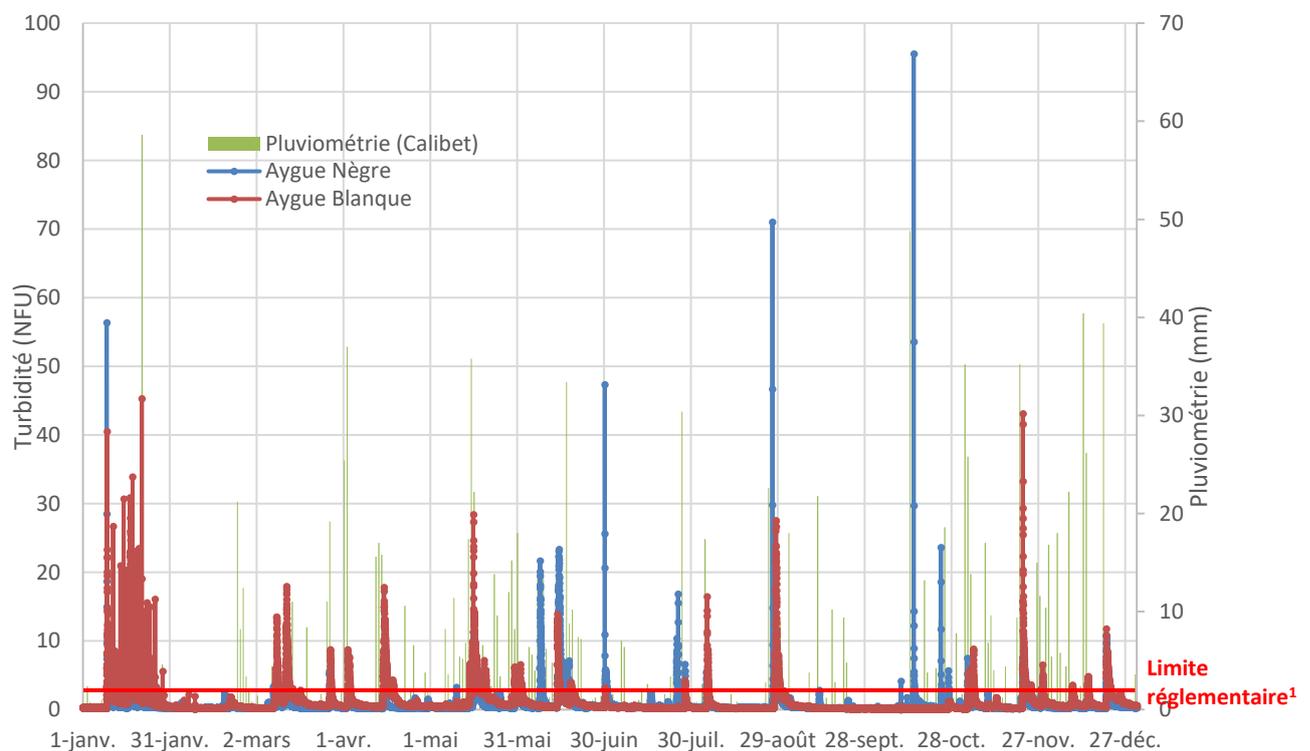
On constate ainsi que lors de la journée d'étiage du 13 octobre 2023, la répartition du débit journalier était la suivante :

- Aygue Blanche : 4 049 m³/j (40.5%),
- Aygue Nègre : 5 947 m³/j (59.5%),
- Débit cumulé : 9 996 m³/j (contre 8 433 m³/j enregistré à Calibet)

Evolution de la turbidité des Aygues

Le déploiement à l'été 2022 de capteurs de turbidité, conductivité et température dans les chambres de captage des Aygues a permis de renforcer le suivi qualitatif sur les ressources karstiques et ainsi préciser l'analyse de l'impact de la pluviométrie sur la turbidité mesurée à Calibet.

Le Graphique 6 ci-dessous permet de synthétiser l'évolution annuelle.



Graphique 6 – Impact de la pluviométrie 2023 sur la turbidité des Aygues (Source : PYREN'EAU)

A la lecture des données journalières moyennes de turbidité enregistrées à Calibet, nous constatons qu'en 2023, 63.80% des mesures ont été conformes à la réglementation. Cependant durant 132 jours, la turbidité était supérieure à la limite réglementaire³.

Cet enseignement renforce la nécessité de traiter la turbidité des Aygues.

➔ **SDAEP 27 - Traitement turbidité des Aygues à la station d'Arthez-d'Asson.**

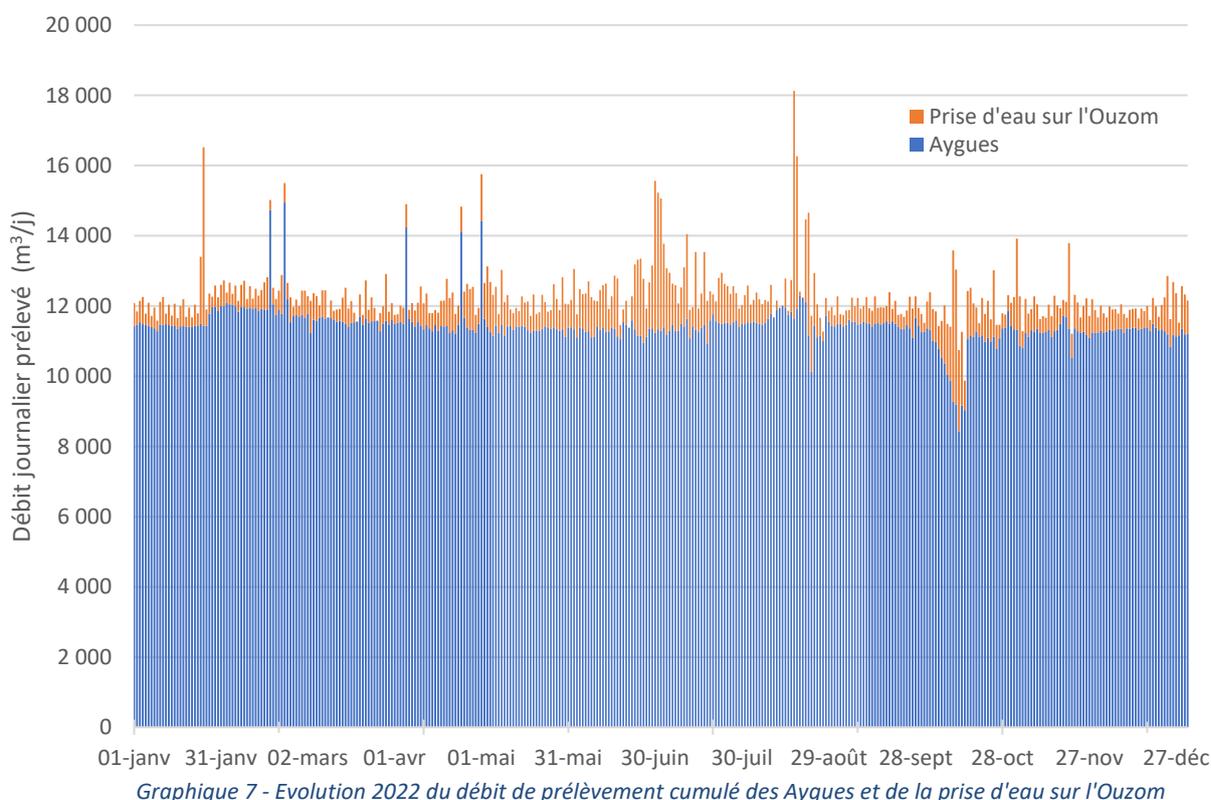
³ L'annexe n°1 de l'arrêté du 30 décembre 2022 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine fixe une limite à 1.0 NFU en précisant que « La **limite de qualité** est applicable au point de mise en distribution, pour les eaux visées à l'article R. 1321-37 et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une **turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU**. En cas de mise en œuvre d'un traitement de neutralisation ou de reminéralisation, la limite de qualité s'applique »

Le suivi hydrogéologique mis en place dès 2020 par PYREN'EAU (SDAEP 24 - Suivi hydrogéologique des ressources) aura permis de réaliser en 2023 un traçage géochimique du bassin versant alimentant la source d'Aygue Nègre et ainsi d'affiner la compréhension des circulations souterraines dans le réseau karstique. Afin de mieux comprendre la corrélation entre la pluviométrie, le débit de chaque résurgence et les évolutions de la turbidité, il est proposé pour 2024 la mise en place de pluviomètre sur les bassins versants d'Aygue Blanche et d'Aygue Nègre.

→ **SDAEP 24 - Suivi hydrogéologique des ressources : mise en place de pluviomètre sur les bassins versants d'Aygue Blanche et d'Aygue Nègre (2024)**

PRISE D'EAU SUR L'OUZOM

Les aménagements réalisés au niveau de la prise d'eau sur l'Ouzom à l'été 2022 (désensablement de la prise d'eau et reprise du seuil) ont permis de maintenir un prélèvement optimum. Le Graphique 7 met en évidence l'intérêt de la prise d'eau sur l'Ouzom vis-à-vis de la continuité de service. Cet équipement a notamment permis d'apporter le complément de débit en période de fortes consommations pour palier l'étiage des Aygues.



Pour faire la synthèse, les ressources du secteur Sud présentent pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 les caractéristiques suivantes :

- Minimum : 9 872 m³/j
- Moyenne : 12 387 m³/j
- Maximum : 18 132 m³/j
- Nominal : 24 400 m³/j
- Total cumulé : 4 482 532 m³

La répartition moyenne des ressources s'établit de la façon suivante :

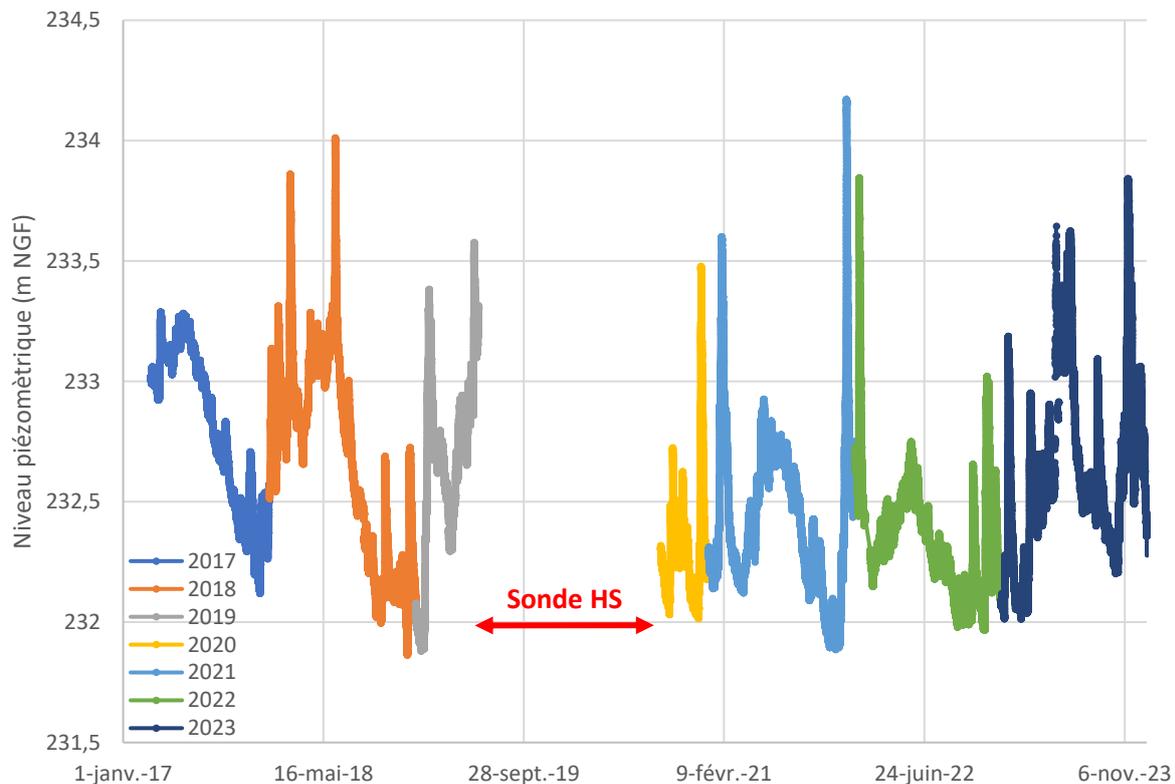
- Aygues : 93.3 %
- Prise d'eau sur l'Ouzom : 6.7 %

Conclusion : l'étiage 2023 est le moins prononcé enregistré depuis 2019 (débit d'étiage des Aygues de 8 433 m³/j, contre 4 764 m³/j en 2022) **et le plus tardif** (du 1^{er} au 15 octobre). **La prise d'eau sur l'Ouzom et les aménagements réalisés par PYREN'EAU permettent de compenser la baisse de prélèvement des Aygues en période d'étiage.**

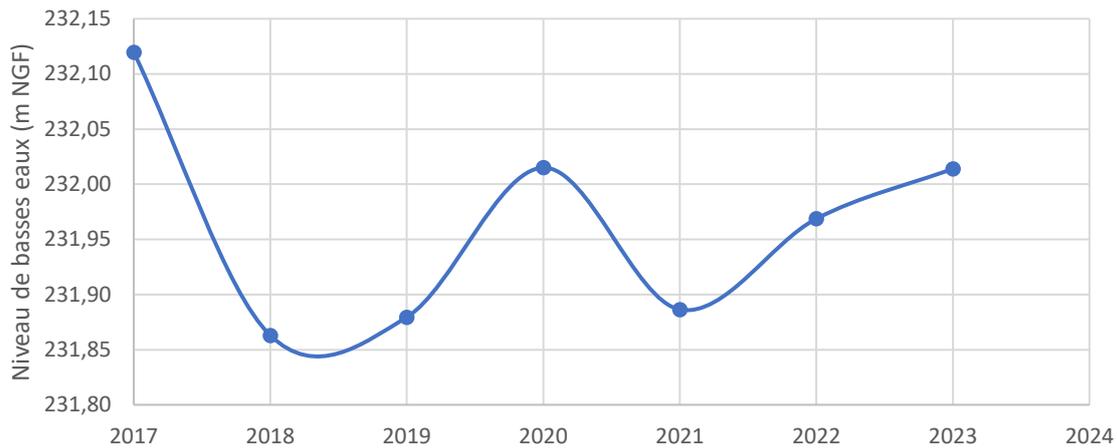
Au regard du caractère stratégique des ressources du Sud, **PYREN'EAU s'est engagé en 2023 dans un partenariat avec le Pays de Béarn pour la réalisation de l'étude PROSPECTIV'Eau**. Cette démarche vise à proposer un bilan des ressources en eau à l'échelle du Béarn, à identifier l'impact du changement climatique sur ces dernières et à proposer des pistes d'amélioration (interconnexions, développement de nouvelles ressources).

SECTEUR OUEST

L'indicateur du niveau de basses eaux de la nappe alluviale du Gave de Pau au droit des forages de Baudreix est donné par le piézomètre P3. **En 2023, le niveau des plus basses eaux se situe entre janvier et mars** (Cf. Graphique 8). Ce phénomène est une conséquence du déficit de pluviométrie de l'année 2022. En comparaison avec les chroniques enregistrées depuis 2017, l'année 2023 peut être considérée comme moyennement haute comme le met en évidence le Graphique 9 ci-dessous.

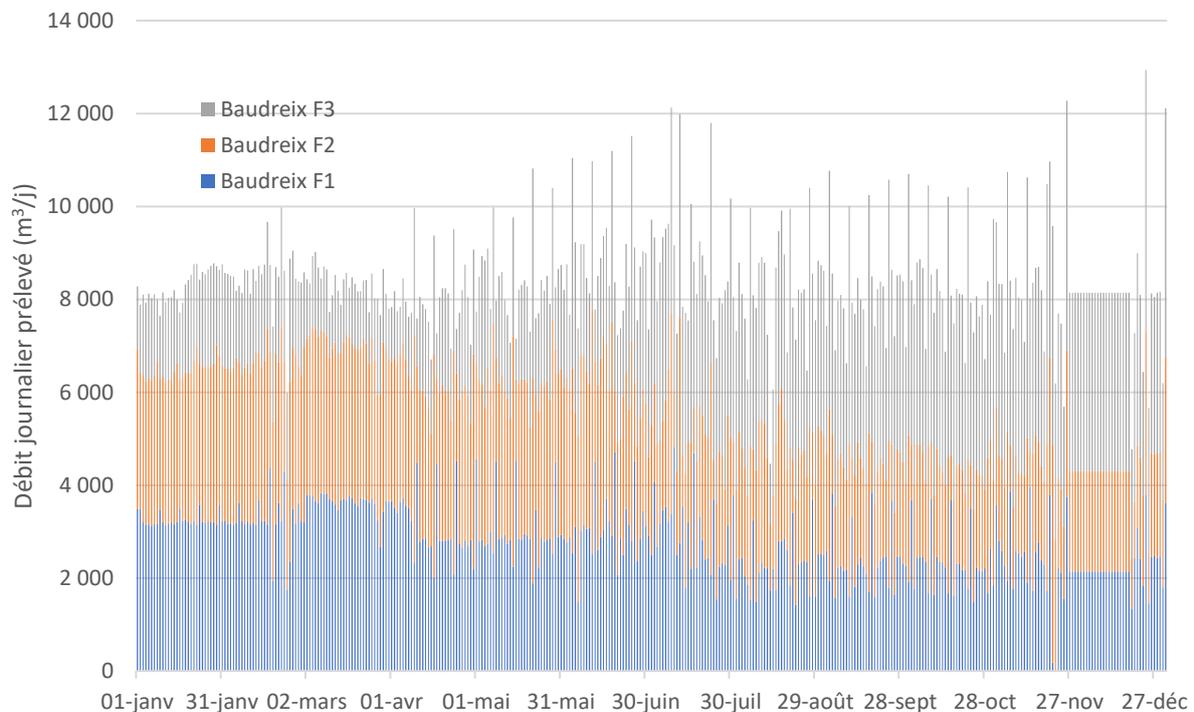


Graphique 8 - Evolution du niveau piézométrique de la nappe alluviale du Gave de Pau au niveau du piézomètre de Baudreix P3 entre 2017 et 2023 (Source : CETRA)



Graphique 9 - Evolution du niveau de basses eaux annuel enregistré sur le piézomètre de Baudreix P3 (Source : CETRA)

Les volumes journaliers prélevés par les 3 forages de Baudreix sont présentés dans le Graphique 10 ci-dessous :



Graphique 10 - Evolution des débits prélevés sur le champ captant de Baudreix (Source : PYREN'EAI)

En synthèse, les ressources du secteur Ouest présentent pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 les caractéristiques suivantes :

- Minimum : 4 458 m³/j
- Moyenne : 8 398 m³/j
- Maximum : 12 942 m³/j
- Nominal : 13 800 m³/j
- Total cumulé : 3 053. 741m³/j

La répartition moyenne des ressources s'établit de la façon suivante :

- Baudreix F1 : 35.4 %
- Baudreix F2 : 35.2 %
- Baudreix F3 : 29.4 %

Début 2022, l'hydrogéologue en charge du suivi des ressources exploitées par PYREN'EAU a constaté une **perte de débit spécifique du forage F3**. D'un débit nominal d'exploitation de 270 m³/h, son débit d'exploitation avait été abaissé à 180 m³/h par précaution.

Des investigations complémentaires ont été menées par l'hydrogéologue début 2023 et une réhabilitation de l'ouvrage a été réalisée entre le 14 et le 15 juin (Opération SDAEP 46). Après remise en service, il a été procédé à un développement du forage. Le débit d'exploitation a progressivement été augmenté, comme le met en évidence la Figure 3 ci-dessous :



Figure 3 - Débit d'exploitation du forage de Baudreix F3

Conclusion : le niveau de la nappe alluviale du Gave de Pau sur le secteur du champ captant de Baudreix **n'a pas connu de baisse de niveau significative en 2023, hormis en début d'année (de janvier à mars), faisant suite au déficit de pluviométrie de l'année 2022.**

Les incidents recensés en 2022 sur le forage F3 de Baudreix ont conduit PYREN'EAU à engager sa réhabilitation en 2023.

Afin de lutter efficacement contre la vulnérabilité du champ captant, il convient de :

- Poursuivre le **suivi hydrogéologique** et les paramètres intrinsèques aux 3 forages,
- Engager la réalisation de la **liaison de sécurisation Arthez-d'Asson – Baudreix qui permettra de pallier une défaillance partielle ou totale du champ captant de Baudreix.**

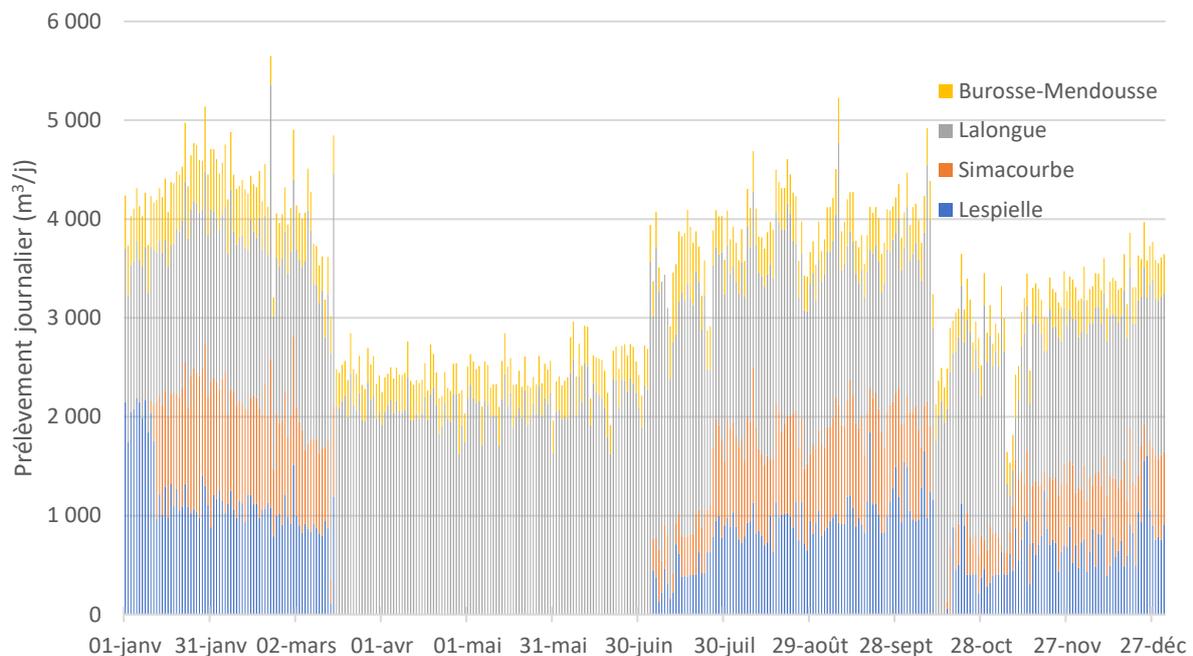
En parallèle, il convient de noter que PYREN'EAU s'est associé à l'**étude d'opportunité d'un outil de gestion intégrée du bassin du gave de Pau** initiée par le Syndicat Mixte du Gave de Pau.

SECTEUR NORD

Compte tenu du contexte hydrogéologique de la nappe captée par les forages du secteur Nord, ces ressources n'ont pas été impactées par les phénomènes climatiques actuels ; elles permettent ainsi d'assurer les consommations du secteur Nord. Ces forages ne sont pas exploités à leur niveau nominal ce qui assure de disposer d'une marge de sécurité pour d'éventuels secteurs déficitaires. Cette option constituera l'axe C du plan de sécurisation développé en partie VI (page 19 du présent document).

→ SDAEP 45 – Sécurisation par retour d'eau du secteur Nord

Le Graphique 11 ci-dessous présente l'évolution des débits des forages du secteur Nord :



Graphique 11 - Evolution des prélèvements sur les ressources du Nord (Source : PYREN'EAU)

L'opération SDAEP 37 relative au renouvellement des membranes et à l'optimisation de l'usine de Lespielle a été réalisée en 2023. Ces travaux se sont traduits par un arrêt de l'usine de Lespielle et sa substitution par celle de Lalongue entre le 16 mars et le 5 juillet, comme le met en évidence le Graphique 11 ci-dessus.

Au regard du contexte hydrogéologique et du caractère stratégique de cette ressource, PYREN'EAU a délibéré favorablement en juillet 2022 pour la mise en place du SAGE des Eaux Souterraines de Gascogne. Cette démarche initiée en 2018 par l'Institution Adour, permettra une exploitation durable et raisonnée de cette ressource précieuse.

En synthèse, les ressources du secteur Nord présentent pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022 les caractéristiques suivantes :

- Minimum : 1 534 m³/j
- Moyenne : 3 419m³/j
- Maximum : 5 651 m³/j
- Nominal : 13 000 m³/j
- Total cumulé : 1 234 093 m³/j

La répartition moyenne des ressources s'établit de la façon suivante :

- Lespielle : 17.42%
- Simacourbe : 14.8 %
- Lalongue : 55.9 %
- Burosse-Mendousse : 12.1 %

Conclusion : Les ressources du Nord sont sous-exploitées par rapport à leur débit nominal, non impactées directement par les phénomènes climatiques, mais pour lesquels il convient d'adopter une exploitation durable et raisonnée à l'échelle des nappes profondes. Dans ce cadre, l'Institution Adour a initié la création d'un SAGE, pour laquelle PYREN'EAU a délibéré favorablement en juillet 2022.

La réalisation des travaux de renouvellement des membranes et d'optimisation de l'usine de Lespielle (SDAEP 37) a conduit à un arrêt de l'usine de Lespielle et sa substitution par celle de Lalongue entre le 16 mars et le 5 juillet. Ces travaux seront réceptionnés en 2024 et devrait permettre de gagner en efficacité et de limiter les pertes en eau de l'usine.

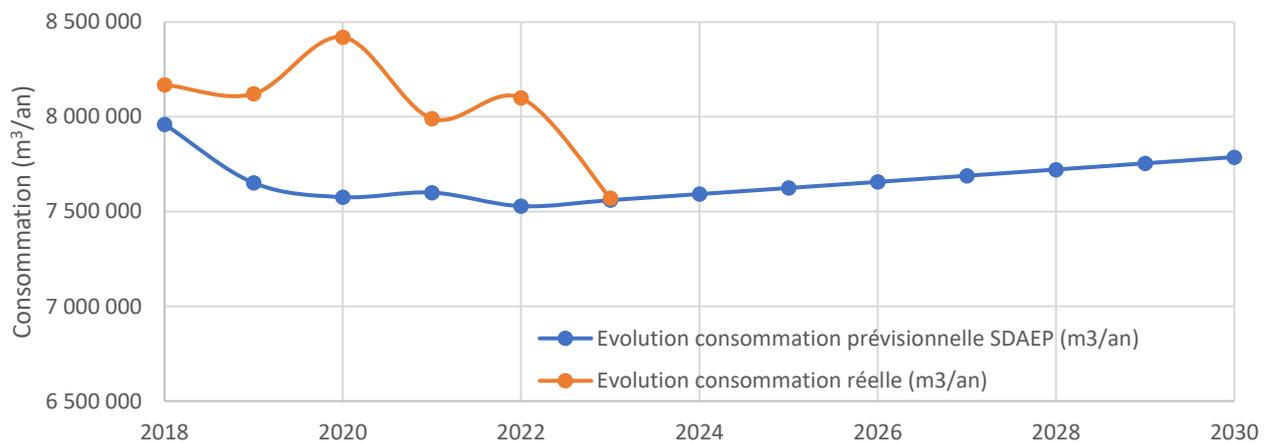
IV. CONSOMMATIONS 2023

a. Consommation annuelle par territoire

La vérification et la consolidation des données journalières de comptage au niveau des points de vente⁴ permettent une analyse des consommations. La vision macroscopique annuelle par Distributeur et la comparaison avec les prévisions du schéma directeur sont développées dans le Tableau 3 et le graphique 12 ci-dessous :

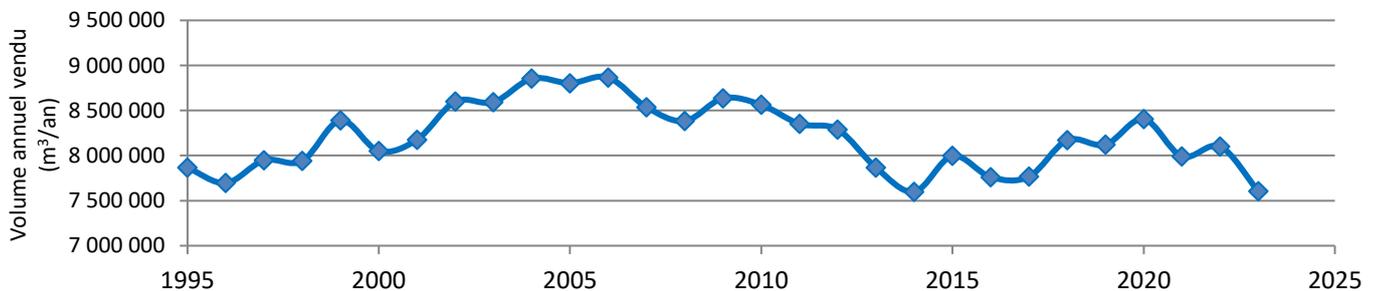
Distributeur	Consommation prévisionnelle SDAEP (m ³)	Consommation réelle (m ³)	Variation /SDAEP	Variation /2022
SELGL	3 369 791	3 100 212	-8,0%	-5,3%
SEABB	2 609 070	2 577 932	-1,2%	-8,0%
SIEBAG (Viella + VEG)	326 084	336 273	3,1%	-14,3%
CCPN	1 010 834	1 196 476	18,4%	-12,3%
SIAEP TN	150 000	187 868	25,2%	122,7%
CATLP	180 000	204 090	13,4%	10,5%
Autre	-	4 323	-	-60,7%
Total	7 645 778	7 607 174	-0,5%	-6,1%

Tableau 3 - Bilan 2023 des consommations en lien avec les prévisions du schéma directeur



Graphique 12 - Evolution annuelle des consommations en lien avec les prévisions du schéma directeur

Les consommations 2023 atteignent quasiment le niveau record de 2014⁵ de la consommation la plus faible enregistrée, comme le met en évidence le Graphique 13 ci-dessous :



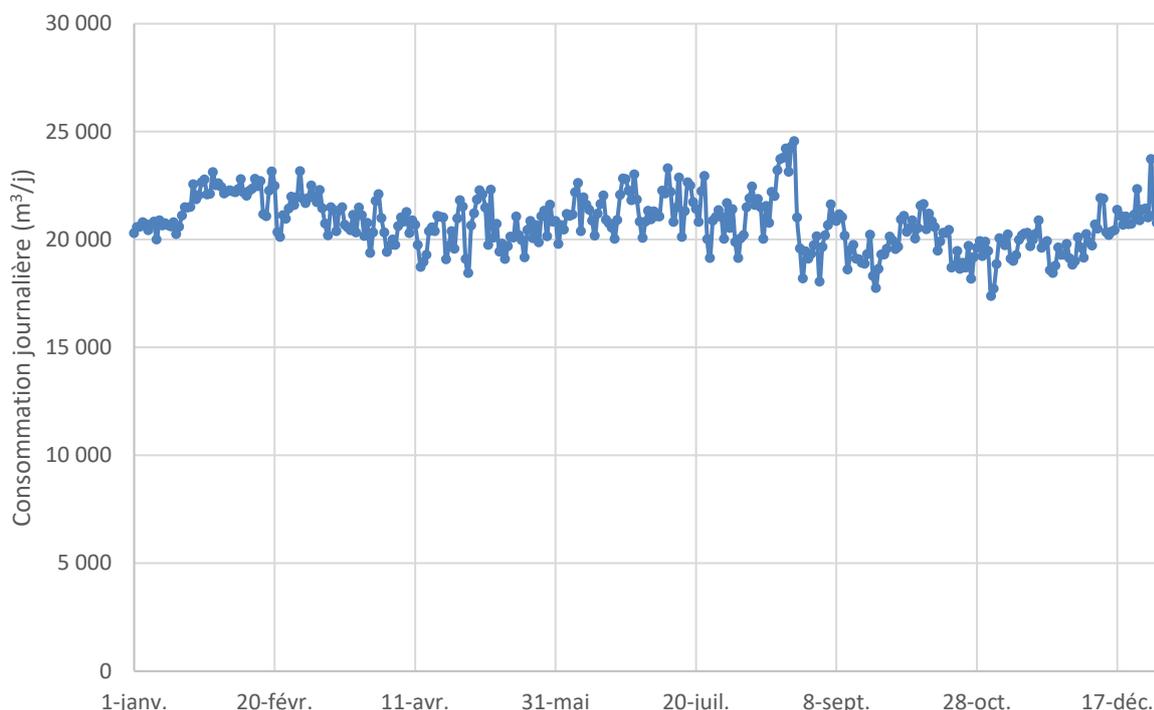
Graphique 13 - Evolution annuelle des consommations depuis 1995

⁴ Cette étape nécessite notamment une réaffectation des volumes journaliers estimés en cas de dysfonctionnement du comptage.

⁵ 7 598 541 m³ enregistrés en 2014

b. Consommations journalières

Le détail des consommations journalières est synthétisé par le Graphique 14 ci-dessous :



Graphique 14 - Evolution des consommations journalières 2023

L'analyse des données de consommations fait ressortir une **consommation journalière 2023 de 20 759 m³/j, représentant une baisse de 5.8% par rapport à 2022⁶.**

c. Consommation de pointe

L'analyse des données de consommations 2023 a permis de déterminer que le **jour de pointe était le 24 août, jour le plus chaud de l'année⁷**. Les Tableau 4 et Tableau 5 ci-dessous permettent une analyse par collectivité et secteur de consommation :

Distributeur	Consommation moyenne (m ³ /j)	Consommation de pointe (m ³ /j)	Variation
CATLP	477	498	104%
CCPN	3 249	4 360	134%
SEABB	7 065	8 651	122%
SELGL	8 448	9 918	117%
SIAEPTN	559	260	47%
SIEBAG	921	858	93%
VERMILLON	3	6	228%
Total	20 759	24 552	118%

Tableau 4 - Analyse des consommations de pointe par Distributeur

⁶ Consommation moyenne 2022 : 22 034 m³/j.

⁷ Voir page 4

Secteur	Consommation moyenne (m ³ /j)	Consommation pointe (m ³ /j)	Variation
Nord	9 489	11 557	122%
Ouest	7 877	9 090	115%
Sud	3 393	3 905	115%
Total	20 759	24 552	118%

Tableau 5 - Variabilité des consommations moyenne et de pointe 2023 par secteur de ressource

L'analyse du jour de pointe permet de déterminer les caractéristiques suivantes :

- Consommation de pointe : 24 552 m³/j
 - ➔ Coefficient de pointe journalière = 1,2
 - ➔ Variation par rapport à 2022 : -15,8%⁸

⁸ Consommation de pointe 2022 : 29 145 m³/j enregistré le 18 juin 2022

V. BILAN BESOIN / RESSOURCES 2023

L'analyse des données précédentes permet de dresser le bilan suivant pour l'année 2023 :

Secteur	Paramètre	Réel 2022		SDAEP 2020	SDAEP 2030
Sud	Débit nominal ⁹ (m ³ /j)	24 400			
	Débit d'étiage ¹⁰ (m ³ /j)	9 872	15/10/23	10 680	10 680
	Débit ressources jour conso pointe (m ³ /j)	12 936	24/08/23		
	Consommation pointe (m ³ /j)	11 557	24/08/23	12 604	13 072
Ouest	Débit nominal (m ³ /j)	13 800			
	Débit mini ¹¹ (m ³ /j)	4 458	13/08/23	12 600	12 600
	Débit ressources jour conso pointe (m ³ /j)	8 142	24/08/23		
	Consommation pointe (m ³ /j)	9 090	24/08/23	11 167	11 549
Nord	Débit nominal (m ³ /j)	12 000			
	Débit mini (m ³ /j)	1 534	07/11/23	12 000	12 000
	Débit ressources jour conso pointe (m ³ /j)	4 233	24/08/23		
	Consommation pointe (m ³ /j)	3 905	24/08/23	4 016	4 153

Tableau 6 - Bilan besoins / ressources 2023

	Sud	Ouest	Nord
Moyenne	77%	94%	99%
Pointe	89%	112%	92%

Tableau 7 - Bilan Besoins / Ressources 2023

Légende :

Peu de risque de pénurie	Bilan < 80%
Risque de pénurie faible	Bilan compris entre 80% et 90%
Risque de pénurie moyen	Bilan compris entre 90% et 110%
Risque de pénurie élevé	Bilan > 110%

Les données précédentes sont à nuancer au regard des éléments suivants :

- **Données manquantes estimées** (Cf. III.b),
- **La provenance des ressources alimentant l'axe Maucor / Sedzère** est difficilement identifiable (Sud et Ouest), notamment depuis la mise en service fin 2020 du nouveau groupe de pompage "Sedzère" de la station de surpression de la Maison de l'Eau, véritable point de départ du plan de sécurisation de PYREN'EAU (Cf. VI). La caractérisation des consommations se trouve donc faussée.

⁹ Au regard des débits autorisés par arrêtés préfectoraux

¹⁰ Débit d'étiage : débit annuel le plus faible atteint par une ressource, correspondant donc à une valeur critique

¹¹ Débit minimum : débit minimum **prélevé** pour une ressource sur une période donnée. Pour ce type de ressource, le prélèvement est conditionné par la consommation à l'aval (l'ouvrage de stockage conditionne le prélèvement). Cette mesure ne représente donc pas la capacité de l'aquifère à un moment donné. Cette notion est donc différente du débit d'étiage

VI. PLAN DE SECURISATION

Programmé dans le cadre du schéma directeur, le plan de sécurisation développé par PYREN'EAU s'articulait autour des 2 premiers axes décrits ci-dessous. Fort des enseignements de l'étiage 2022, PYREN'EAU s'est proposé d'étudier en 2023 un troisième axe.

a. Sécurisation Baudreix – Pontacq (axe opérationnel)

Cette sécurisation est le résultat de l'investissement réalisé par PYREN'EAU depuis 2012 (renouvellement liaison Luquet Maucor, pompe de secours au château d'eau de Sedzère et création du réservoir de Pontacq intégrant une pompe de secours).

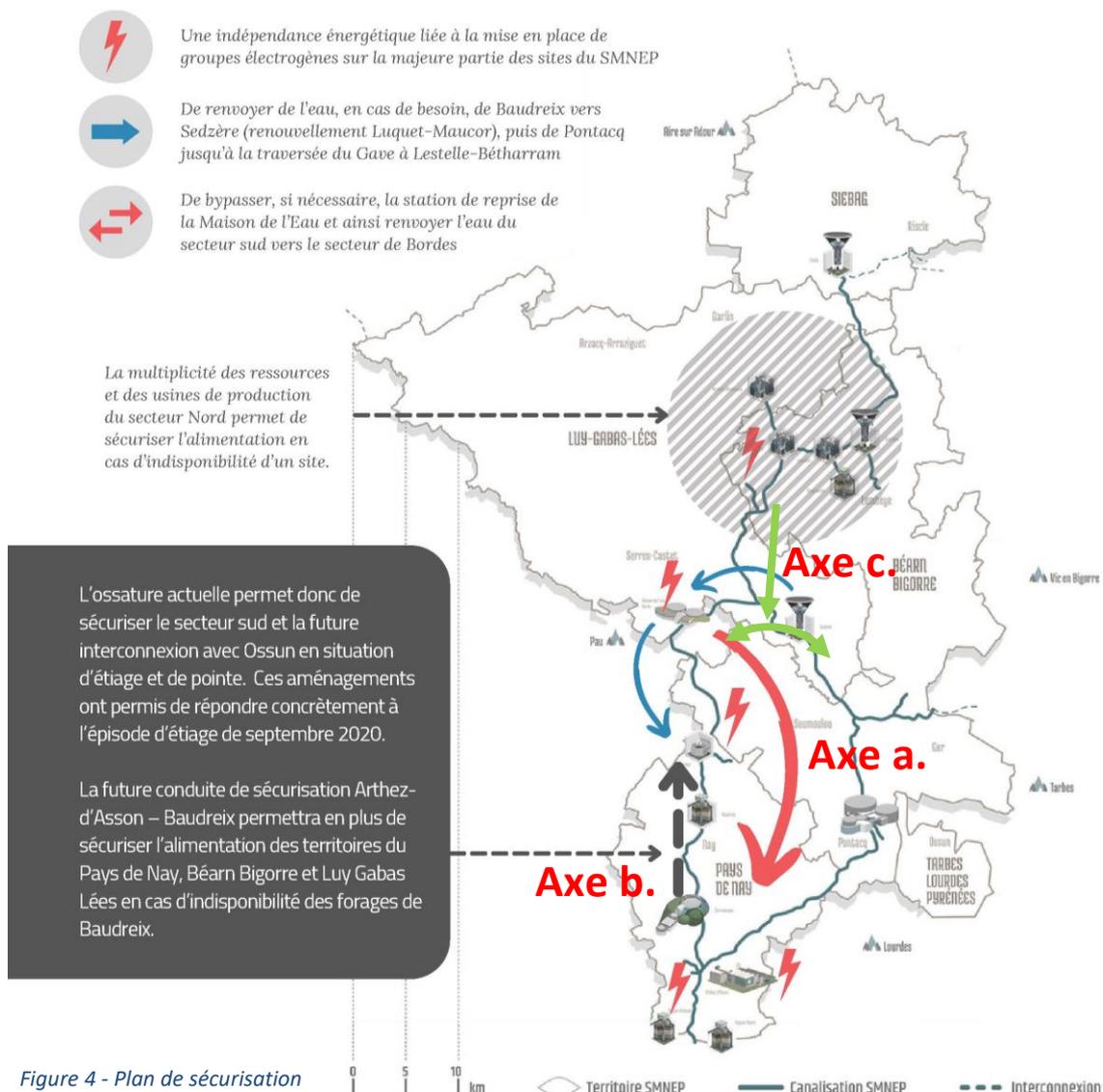
Cet axe permet désormais de renvoyer de l'eau des forages de Baudreix vers la Maison de l'Eau, puis le château d'eau de Sedzère et les réservoirs de Pontacq.

b. Sécurisation Arthez-d'Asson – Baudreix (SDAEP 16 ; travaux à venir : 2024 – 2026)

Cette liaison permettra à terme de sécuriser les forages de Baudreix à partir de l'usine d'Arthez-d'Asson.

c. Sécurisation Lalongue - Gabaston (en cours d'étude)

Cette liaison pourrait permettre de renvoyer de l'eau du secteur Nord vers les secteurs Ouest et Sud.



VII. EVOLUTION DES INDICATEURS FINANCIERS 2023

	Unité	Prévisionnel SDAEP	Réel	Variation
Prix de l'eau	€/m ³	0,2200	0,2100 / 0.2200 ¹²	-
Recette	€	1 663 265	1 651 371 €	-0,7%
Investissement	€ HT	1 616 127	1 286 957	-20,4%
Recours à l'emprunt	€	1 200 000	0	-
Encours de la dette (31/12)	€	9 417 476	6 029 971	-36,0%
Durée extinction de la dette	années	8.9	5.6	-37,1%

Tableau 8 - Evolution des indicateurs financiers 2023 en lien avec le schéma directeur

VIII. BILAN DES OPERATIONS INSCRITES AU PPI POUR 2023

La partie développée ci-après dresse le bilan de l'état d'avancement des opérations inscrites au Programme Pluriannuel d'Investissement 2023 :

SDAEP 0-B - MBC canalisation : Marché à bon de commande soldé ; à relancer en 2024.

SDAEP 40 - Réhabilitation regards VEG : à engager en 2024.

SDAEP 37 - Renouvellement des membranes et optimisation de l'usine de Lespielle : Opération finalisée, à solder.

SDAEP 16 - Sécurisation Arthez-d'Asson – Baudreix : Consultation engagée fin 2023

SDAEP 24 - Suivi hydrogéologique des ressources : A poursuivre

Les points suivants seront mis en place en 2024 :

- Poursuite de l'inspection des bassins versants en mettant à profit le partenariat noué avec le Groupement des Spéléologues des Hautes-Pyrénées,
- Poursuite de l'instrumentation des bassins d'alimentation de l'Aygue Blanche et de l'Aygue Nègre.

SDAEP 27 - Traitement turbidité des Aygues à la station d'Arthez-d'Asson :

- Aménagement hydraulique du regard de répartition : Etude à finaliser et consultation à engager en 2024,
- Aménagement process à l'usine d'Arthez-d'Asson : pilote Filtralite® à mettre en place en 2024 et finalisation de l'étude d'optimisation

SDAEP 31 - Remise en état site de Bordes suite à l'abandon des captages : à poursuivre

SDAEP 32 - Préservation qualité de l'eau champ captant Baudreix : à poursuivre

SDAEP 33 - Optimisation de la prise d'eau sur l'Ouzom : à poursuivre

SDAEP 41 - Mise en œuvre énergie renouvelable des sites : à poursuivre

SDAEP 35 - Création d'un bâtiment d'exploitation à la MDE : Opération finalisée, à solder

SDAEP 38 - Réhabilitation du château d'eau de Sedzère : Opération finalisée, à solder

SDAEP 39 - Réhabilitation du château d'eau de Viella : Opération finalisée, à solder

¹² Le tarif était de 0.2100 € / m³ du 1^{er} janvier au 30 avril 2023 puis 0.2200 € / m³ pour le tarif Adhérent T1 et 0.2398 € / m³ pour les tarifs Adhérent T2 et VEG.

SDAEP 42 – PGSSE 1 – Sécurisation Lalongue : Etude de la sécurisation du secteur Nord engagée en 2023. A finaliser en 2024

SDAEP 44 – PGSSE 3 – Lutte contre l'incendie : à engager en 2024

SDAEP 45 – Sécurisation par retour d'eau du secteur Nord : Etude de la sécurisation du secteur Nord engagée en 2023. A finaliser en 2024

SDAEP 46 – Réhabilitation forage Baudreix F3 : Opération finalisée, à solder

Légende : Opération finalisée ; Opération à poursuivre ; Opération non réalisée à relancer ; Opération reportée ; Opération annulée

IX. EVOLUTION DU PPI POUR L'ANNEE 2024

Au regard du bilan des opérations 2023 présenté ci-dessus et du PPI issu du schéma directeur, il est proposé l'évolution suivante pour l'année 2024. Le PPI réactualisé est présenté en annexe du présent document.

SDAEP 0-B - MBC canalisation.

SDAEP 8.5 : Amélioration Station Buros :

- Mise en place d'un commutateur afin de by-passer les bâches de stockage et capteurs de pression sur l'aspiration des 3 pompes (station surpression) : optimisation réalisée par SAUR.
- Reprendre l'isolation du toit de la chambre de vannes des 2 cuves de 2500 m³ : opération programmée par SAUR dans le cadre des investissements concessifs du contrat 2011 – 2023. Cette prestation sera réalisée en 2024 par SAUR.

SDAEP 8.7 - Amélioration réservoir de Sarramayou : Création d'un by-pass entre les conduites d'alimentation et de distribution en inox DN 400, afin de pouvoir by-passer cet ouvrage pour les opérations de maintenance. Les discussions techniques menées avec la CCPN dans le cadre du fonctionnement actuel ont fait ressortir la nécessité de mettre en place un clapet anti-retour sur la conduite de distribution en DN 200 vers les 2 réservoirs de distributions. Le schéma ci-dessous détaille les travaux à envisager :

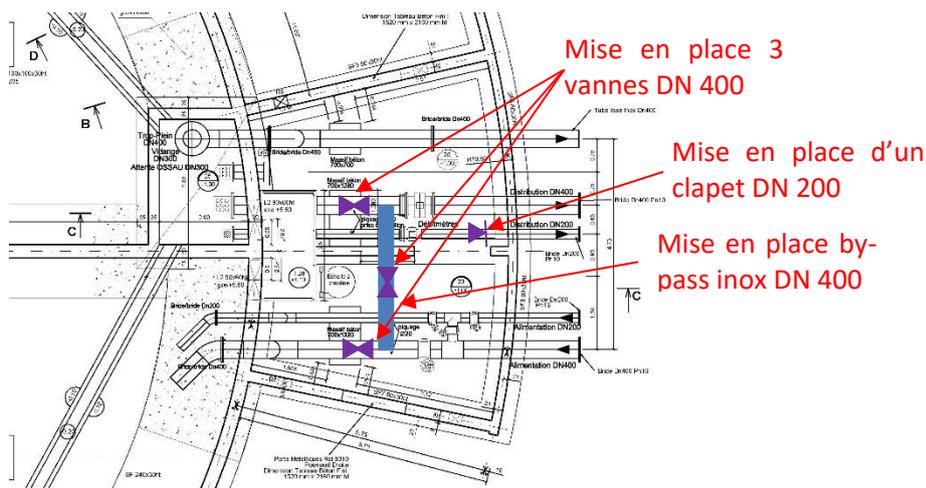


Figure 5 - Travaux d'amélioration du réservoir de Sarramayou

SDAEP 9 - Optimisation protection Bordes : Dans le cadre de la lutte contre les intrusions et les actes de malveillance, plusieurs aménagements ont été prévus pour sécuriser au mieux le réservoir de reprise de Bordes :

- Mise en place d'une clôture plus haute autour du portail
- Fixation de la clôture existante dans le sol le long de la route pour éviter l'intrusion par soulèvement du grillage
- Modification de 2 trappes d'aération murales situées sur le bâtiment de stockage (vis extérieures, facilement démontables, points de soudure)
- Changement de la porte en bois du local de chlore (danger direct pour l'intrus).

SDAEP 14 - Acquisition de 2 pompes à vitesse variable à Lalongue : mise en place variateur, renouvellement câbles d'alimentation des pompes, reprise câblage et accessoires armoire de commande, modifications automatisme etc. : opération programmée par SAUR dans le cadre des investissements concessifs du contrat 2011 – 2023. La mise en place des variateurs de vitesse a été réalisée en 2023. La protection de l'automate de l'inverseur de source sera réalisée en 2024 par SAUR.

SDAEP 16 - Sécurisation Arthez-d'Asson – Baudreix.

SDAEP 24 - Suivi hydrogéologique des ressources.

SDAEP 26 – Actualisation du schéma directeur : En raison du lancement de l'étude Prospectiv'Eau initiée en 2023 par le Pays de Béarn, il paraît judicieux de reporter l'actualisation du Schéma Directeur. Les conclusions de l'étude sont attendues pour septembre 2025. Dans ce contexte, il est proposé de reporter l'actualisation du schéma directeur en 2026.

SDAEP 27 - Traitement turbidité des Aygues à la station d'Arthez-d'Asson.

SDAEP 31 - Remise en état site de Bordes suite à l'abandon des captages.

SDAEP 32 - Préservation qualité de l'eau champ captant Baudreix.

SDAEP 33 - Optimisation de la prise d'eau sur l'Ouzom.

SDAEP 40 - Réhabilitation regards VEG.

SDAEP 41 - Mise en œuvre énergie renouvelable.

SDAEP 42 – PGSSE 1 – Sécurisation Lalongue.

SDAEP 43 – PGSSE 2 – Mesure H₂S Lalongue : Le rapport de phase 3 du PGSSE indiquait « L'eau issue du forage de Lalongue présente des concentrations non négligeables en H₂S. L'usine est alors pourvue d'un traitement de l'H₂S par pulvérisation et désodorisation. En sortie de cette étape de traitement, la filière se poursuit par une oxydation et une filtration sur charbon actif. Dans le but d'améliorer le suivi de la filière de traitement, une mesure de H₂S pourrait être mise en place en aval de la pulvérisation/désodorisation pour évaluer l'efficacité du traitement.

L'équipement consisterait à une mesure au sein du ciel gazeux (stripping de l'H₂S) de la bache d'oxydation, avec report des informations sur la télégestion (cf. figure ci-contre).

La mesure en continu de l'H₂S dissous dans l'eau se fait de manière indirecte par les mesures simultanées de l'ion HS⁻ et du pH, de manière à pouvoir calculer la concentration en H₂S dissous dans l'eau (application des constantes de dissociation du sulfure). Malheureusement, pour les pH voisins de 7, ces constantes sont extrêmement sensibles au pH : une erreur de 0,1 unité pH provoque une variation de 3 à 4 mg/l d'H₂S dissous.

De ce fait, l'estimation correcte de l'H₂S dissous dans l'eau nécessite une fréquence d'étalonnage élevée de la mesure du pH, incompatible avec les modalités d'exploitation (possible en laboratoire ou pour les études spéciales disposant d'un suivi important). C'est pourquoi, nous préférons proposer une mesure en continu de l'H₂S strippé dans le ciel gazeux, mesure beaucoup moins délicate à mettre en œuvre et moins coûteuse.

Cette adaptation n'est pas prioritaire dans le cadre des travaux liés à la sécurité sanitaire, mais permettra de garantir une eau conforme aux normes de qualité. »

Producteur d'Eau des Pyrénées depuis 1963



Figure 6 - Capteurs H₂S préconisés par le PGSSE

Compte tenu de la complexité des mesures d'H₂S, une étude préalable de faisabilité technique devra permettre de déterminer si cet investissement est adapté.

SDAEP 44 – PGSSE 3 – Lutte contre l'incendie.

SDAEP 45 – Sécurisation par retour d'eau du secteur Nord.

SDAEP 47 – Diagnostic falaise Aygue Blanque :

Le bâtiment de captage de l'Aygue Blanque a été implanté au pied d'une paroi rocheuse.

Au regard du risque naturel que présenterait la chute d'un bloc rocheux sur l'ouvrage, il est préconisé de réaliser un diagnostic de la paroi afin d'identifier les structures présentant un risque et de définir le cas échéant des travaux de purge.



Photo 1 - Paroi rocheuse surplombant le bâtiment de captage de l'Aygue Blanque.

Légende : Investissement à la charge de PYREN'EAU; Investissement à la charge du délégataire

X. EVOLUTION PREVISIONNELLE DES CONSOMMATIONS 2024

Le Tableau 9 ci-dessous détaille le réajustement des consommations prévisionnelles 2024 par rapport aux projections du schéma directeur.

Distributeur	Consommation prévisionnelle SDAEP (m³)	Réajustement (m³)
SELGL	3 378 309	3 354 586
SEABB	2 624 781	2 624 781
SIEBAG (Viella + VEG)	323 366	363 466
CCPN	1 021 627	1 021 627
SIAEP TN	180 000	180 000
CATLP	150 000	200 000
Autre	-	-
Total	7 678 083	7 744 460

Tableau 9 - Rappel des consommations prévisionnelles 2024 (Source : SDAEP)

XI. EVOLUTION DES INDICATEURS FINANCIERS 2024

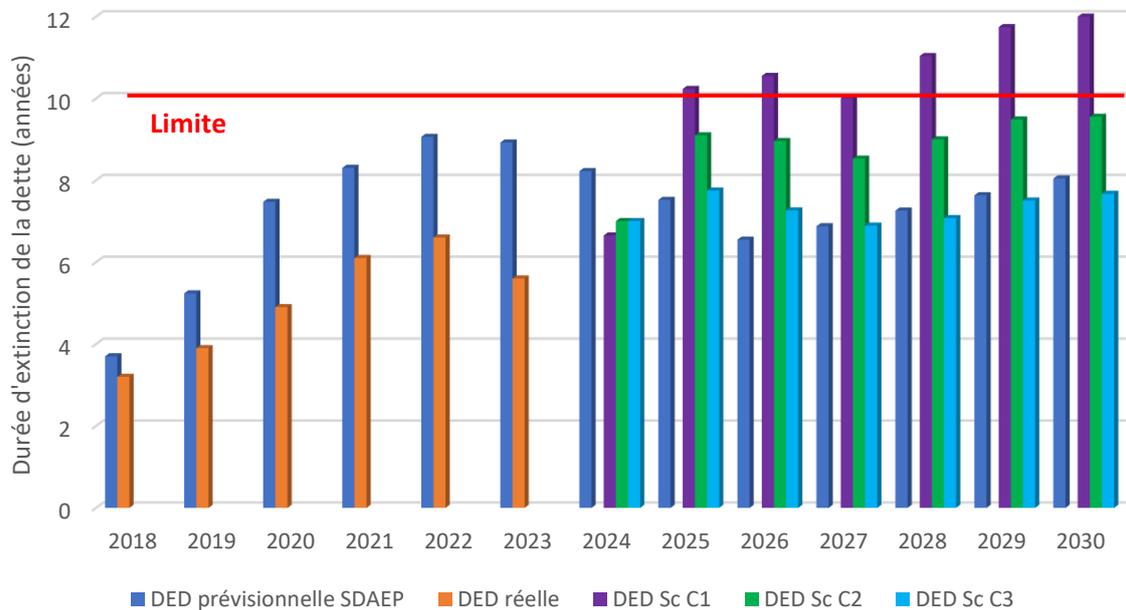
Après avoir compilé les données 2023 et intégré l'évolution du PPI 2024, les indicateurs financiers 2024 ont été réévalués en tenant compte des évolutions de l'opération de la liaison Arthez-d'Asson – Baudreix¹³, selon les trois scénarios financiers suivants :

Scénario	Subvention	Avance remboursable	Reste à charge PYREN'EAU	Modalité de financement du reste à charge	Evolution du prix de l'eau
Sc C1	0 €	-	7 979 839 € HT	Emprunt BT : 6.6 M€, Taux Livret A+0.4% Remboursement sur 60 ans Montant total des intérêts : 6 675 529 €	Conforme au schéma directeur
Sc C2	AEAG : 797 984 €	AEAG : 2 393 952 €	7 181 855 € HT	Emprunt BT : 3.4 M€, Taux Livret A+0.4% Remboursement sur 50 ans Montant total des intérêts : 2 894 502 €	Conforme au schéma directeur
Sc C3	2 393 952 € AEAG : 797 984 € CD 64 : 1 595 968 €	AEAG : 2 393 952 €	5 585 887 € HT	Emprunt BT : 1.8 M€, Taux Livret A+0.4% Remboursement sur 50 ans Montant total des intérêts : 1 518 424 €	Conforme au schéma directeur

Tableau 10 - Présentation des scénarios budgétaires

¹³ Dernières données connues au moment de la rédaction du présent bilan (03/04/2024)

L'intégration de ces données dans l'outil développé par PYREN'EAU lors de la réalisation de son schéma directeur permet d'actualiser le PPI et de suivre pour chacun des scénarios développés ci-dessus l'évolution temporelle de la durée d'extinction de la dette. Le Graphique 15 et **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** ci-dessous en présentent une synthèse, en tenant compte de l'évolution du prix de l'eau fixée dans le cadre du schéma directeur :



Graphique 15 - Impact des scénarios budgétaires Sc C1 et C2 sur la durée d'extinction de la dette

On peut ainsi observer que seuls les scénarios Sc C2 et Sc C3 permettent de maintenir une durée d'extinction de la dette inférieure à 10 ans, comme le met également en évidence le **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** :

Scénario	DED max (années)	Date dépassement DED limite ¹⁴	Montant total emprunts 2018/2030 (M€)	Montant des intérêts de l'emprunt Arthez-Baudreix	Evolution du prix de l'eau
Sc C1	12.2	2025	14.8	6 675 529 €	Conforme au schéma directeur
Sc C2	9.1	-	11.1	2 894 502 €	Conforme au schéma directeur
Sc C3	7.7	-	9.2	1 818 424 €	Conforme au schéma directeur

Tableau 11 - Synthèse des indicateurs financiers relatifs aux scénarios budgétaires SC C1 à C3

¹⁴ 10 ans

Au regard des courriers reçus début avril 2024 de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, le scénario retenu pour l'actualisation 2024 du schéma directeur est le Sc C3. Les indicateurs financiers sont donc réévalués comme suit :

Indicateur	Unité	Prévisionnel SDAEP initial	Prévisionnel SDAEP actualisé Sc C3
Prix de l'eau	€/m ³	0,22	0,22
Recette	€	1 689 178	1 703 781
Investissement	€ HT	219 230	3 922 371
Recours à l'emprunt	€	0	0
Encours de la dette (31/12)	€	8 710 784	7 836 945
Durée extinction de la dette	années	8,2	7,0

Tableau 12- Réévaluation des indicateurs financiers pour l'année 2024

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 064-256400417-20240411-DCS_2024_11-DE



ANNEXE

Producteur d'Eau des Pyrénées depuis 1963

PYREN'EAU

Maison de l'Eau - 2963 bis Route de Morlaàs - 64160 Buros
05.59.80.20.21 / contact@pyreneau.fr

www.pyreneau.fr



SCHEMA DIRECTEUR SYNTHÈSE DES INDICATEURS BILAN 2023 ET PROJECTIONS 2024

RESSOURCES

Pluviométrie annuelle Calibet (mm/an)
 Débit d'étiage des Aygues (m³/h)
 Débit d'étiage des Aygues (m³/j)
 Niveau basses eaux Baudreix (mNGF)
 Niveau basses eaux forages Nord (mNGF)

SDAEP*	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Pluviométrie annuelle Calibet (mm/an)	1 675	1 080**	1 494	1 454	938	1 575							
Débit d'étiage des Aygues (m ³ /h)			236	300	198	317							
Débit d'étiage des Aygues (m ³ /j)	5 680		5 863	7 548	4 768	8 443							
Niveau basses eaux Baudreix (mNGF) ***	231,86	231,88	232,02	231,89	231,98	232,01							
Niveau basses eaux forages Nord (mNGF)													

*: données issues de la phase 2 du schéma directeur de septembre 2018 (Cf. page 30)

** : Pluviomètre hors service entre janvier et mai 2019

*** : Piézomètre P3

CONSOMMATIONS

Evolution consommation prévisionnelle SDAEP (m³/an)
 Evolution consommation réelle (m³/an)
 Consommation moyenne journalière réelle (m³/an)
 Consommation de pointe journalière réelle (m³/an)

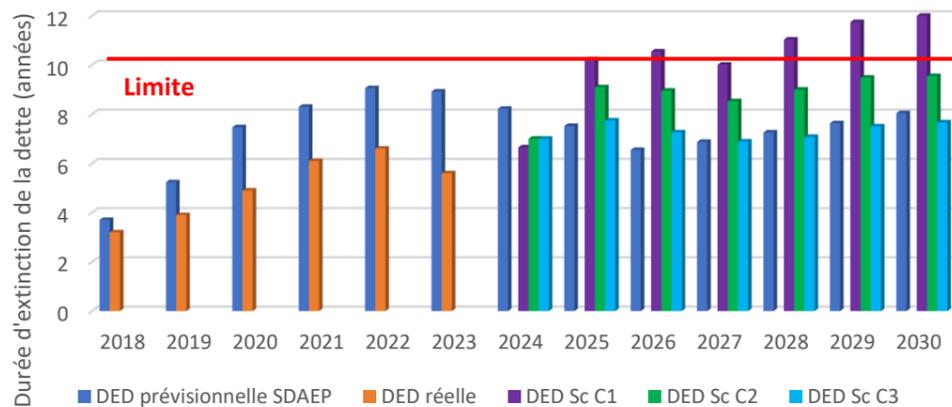
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Evolution consommation prévisionnelle SDAEP (m ³ /an)	7 960 652	7 651 440	7 576 185	7 600 272	7 528 622	7 560 294	7 592 164	7 624 222	7 656 469	7 688 907	7 721 539	7 754 365	7 787 387
Evolution consommation réelle (m ³ /an)	8 168 575	8 120 935	8 420 062	7 990 826	8 099 279	7 570 376							
Consommation moyenne journalière réelle (m ³ /an)				22 242	22 034	20 759							
Consommation de pointe journalière réelle (m ³ /an)				28 508	29 145	24 552							

INDICATEURS FINANCIERS

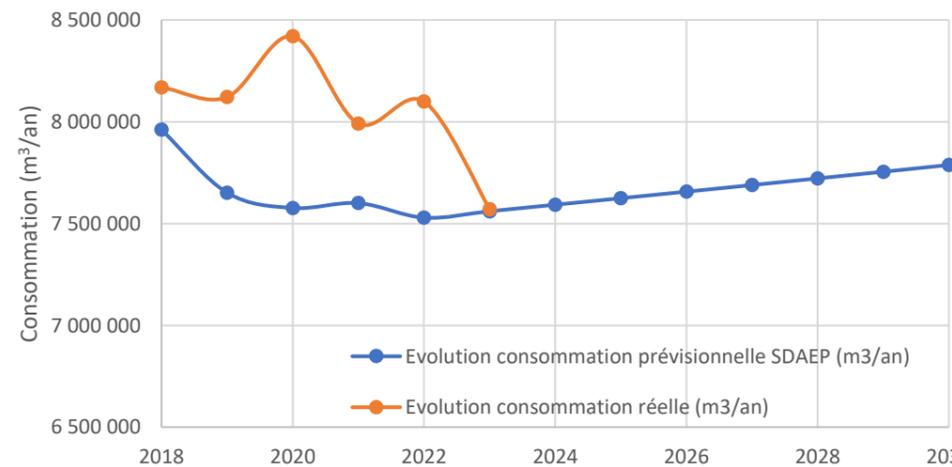
Prix de l'eau prévisionnel (€/m³)
 Prix de l'eau réel (€/m³)
 Montant réel d'investissement SC1 (€ HT)
 Emprunt prévisionnel (€)
 Emprunt réel (€)
 Durée d'extinction de la dette prévisionnelle SDAEP (années)
 Durée d'extinction de la dette réelle (années)
 Durée d'extinction de la dette actualisée 2023 (années)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Prix de l'eau prévisionnel (€/m ³)	0,2000	0,2000	0,2100	0,2100	0,2100	0,2200	0,2200	0,2200	0,2300	0,2300	0,2300	0,2300	0,2300
Prix de l'eau réel (€/m ³)	0,2000	0,2000	0,2100	0,2100	0,2100	0,2200	0,2200						
Montant réel d'investissement SC1 (€ HT)	1 702 842	2 217 442	2 426 935	1 300 768	1 329 926	1 256 954	3 922 371	5 312 137	290 000	1 150 000	1 650 000	1 650 000	1 650 000
Emprunt prévisionnel (€)	250 000	1 700 000	3 000 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	-	-	-	900 000	900 000	900 000	950 000
Emprunt réel (€)	250 000	1 700 000	2 800 000	-	-	-							
Durée d'extinction de la dette prévisionnelle SDAEP (années)	3,7	5,2	7,5	8,3	9,1	8,9	8,2	7,5	6,5	6,9	7,3	7,6	8,0
Durée d'extinction de la dette réelle (années)	3,2	3,9	4,9	6,1	6,6	5,6							
Durée d'extinction de la dette actualisée 2023 (années)							6,7;7,0;7,0	10,2;9,1;7,7	10,5;9,0;7,3	10,0;8,5;6,9	11,0;9,0;7,1	11,7;9,5;7,5	12,2;9,6;7,7

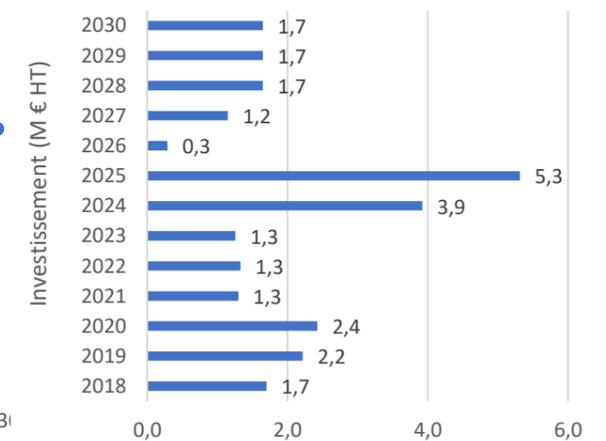
Evolution de la durée d'extinction de la dette



Evolution des consommations



Evolution du montant annuel d'investissement - Sc A



N°	N° BP	Intitulé	Coût Estimatif (€ HT)	Réalisation	Réal PYREN'EAU (€ HT)	Investissement SMNEP													
						2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
0-A		Opérations SDAEP 2012 (Luquet - Maucor / forages Baudreix /	6 316 748	--> 2020	6 353 094	1 667 988	2 009 499	1 986 964	644 810	30 823	13 010								
0-B	2401	MBC canalisation	1 950 000		1 492 106	9 911	125 841	87 293	129 592	85 032	4 436	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000
1		Création du regard de jonction des Aygues		2019/2020															
2	2105	Sécurisation des ouvrages	36 641	2019	65801		33 080		32 721										
3		Reprise du seuil d'Arthez-d'Asson	250 000	2019/2020															
4		Diagnostic des forages de Baudreix F1, Lespielle, Simacourbe, Lalo	117 500	2020-2021	52 220			32 030	20 190										
36	2205	Réhabilitation des forages de Baudreix F1 et Simacourbe	81 500	2022	69 730					6 000	63 730								
5		Sectorisation (MBC)	88 943	2021/2022															
6		Mise en place d'analyseurs	63 830	2019	54 732			54 732											
7		Sécurité et condition d'exploitation	63 062	2019&2021	63 062		29 729		33 333										
8-1		Amélioration station d'Arthez-d'Asson	14 368	2021															
8-2	2103	Amélioration station Lespielle (cuve acide, étude évolution qualité	47 127	2023	102 702			30 767	71 935										
37	2206	Renouvellement membranes et optimisation Lespielle	467 140	2022/2023						24 629	442 511	126 152							
8-3		Amélioration station Lalongue	11 650	2021					Exploit										
8-4		Amélioration station Calibet	14 450	2025									14 450						
8-5		Amélioration station Buros	6 000	2024									Exploit						
8-6		Amélioration château d'eau de Viella																	
8-7		Amélioration réservoir de Sarramayou	15 810	2024									15 810						
9		Optimisation protection Bordes	3 420	2024									3 420						
11		Reprise du bâtiment du forage de Baudreix F1	26 235	2025										26 235					
12		Acquisition d'une pompe de secours à Lespielle	20 370	2025										20 370					
14		Acquisition de 2 pompes à vitesse variable à Lalongue	32 000	2024									Exploit						
15		Etude de rechloration sur l'ensemble du réseau	25 000	2021	54 995				54 995										
16	1801	Sécurisation Arthez-d'Asson - Baudreix	6 200 000	2020/2025	7 940 355		1 628	47 425	73 469	15 504	46 296	2 787 041	4 968 992						
17	1806	Interconnexion Ossun	1 100 000	2019/2022	1 296 308		7 885	5 385	11 794	898 235	4 609								
18		Etude hydrogéologique prospection secteur Piémont	42 000	2018/2023	30064	19 233	1 338	9 493											
19		Renouvellement Aygues - Pontacq 27 km DN 500-400	10 500 000	2026/2033															
23		Turbinage Pontacq			4725			1 181	3 544										
24	1903	Suivi hydrogéologique des ressources	117 920	2020-2024	123 817				10 400	48 883	25 197	39 337							
25		Requalification du parcours pédagogique	150 000	2019/2020	167 670	2 250	6 250	159 170											
26		Actualisation du schéma directeur	ND	2024/2025											140 000				
27	2102	Traitement turbidité des Aygues à la station d'Arthez-d'Asson	ND		6 225				6 225	2 315	15 894	75 460							
28	2101	Captage et raccordement Pourrios	550 000																
29	2001	PGSSE	32 307		32 307				21 497	10 810	1 113								
30		Interconnexion N-O des hautes-Pyrénées	16 120		13 120			6 560	6 560										
31	2204	Remise en état site de Bordes suite à l'abandon des captages	100 000	2022/2023						7 786	3 793	150 000							
32	2004	Préservation qualité de l'eau champ captant Baudreix	17 300	2021/2023	10 400				5 000	5 400	2 213	95 700							
33	2106	Optimisation de la prise d'eau sur l'Ouzom	11 100		26 183				9 455	16 728	616	10 000	132 090						
34		Etude potentialité énergie renouvelable des sites du SMNEP	25 000	2021	1 500				1 500										
41	2107	Mise en œuvre énergie renouvelable des sites du SMNEP	20 000	2022/2023						2 100	0	150 000							
35	2202	Création d'un bâtiment d'exploitation à la MDE	208 335	2022	101 944					101 944	131 942								
38	2203	Réhabilitation du château d'eau de Sedzère	426 690	2022/2023	455 921					21 028	405 662	29 231							
39	2110	Réhabilitation du château d'eau de Viella	21 343	2022/2023	27 063				5 720	4 220	17 123	240 000							
	2104	Microforêt de la Maison de l'Eau		2022/2023	62 695				47 095	15 600									
	2107	Travaux chambre des vannes Pontacq							92 413										
40	2207	Amélioration des ouvrages 2022								23 740									
		Investissement hors opération				3 460	2 192	5 935	18 521	4 212	45 793	10 770							
42	2303	PGSSE 1 - Sécurisation Lalongue	5 000	2 023							5 787	4 725							
43		PGSSE 2 - Mesure H2S Lalongue	8 000	2 024															
44	2402	PGSSE 3 - Lutte contre l'incendie	5 000	2 023								10 000							
45	2303	Sécurisation par retour d'eau du secteur Nord									9 018	4 725							
46	2301	Réhabilitation forage Baudreix F3									18 210								
47	2403	Diagnostic falaise Aygue Blaque										20 000							

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Evolution consommation	7 960 652	7 651 440	7 576 185	7 600 272	7 528 622	7 560 294	7 592 164	7 624 222	7 656 469	7 688 907	7 721 539	7 754 365	7 787 387
Evolution consommation réelle (m3/an)	8 168 575	8 120 935	8 420 062	7 990 826	8 099 279	7 607 174							
Evolution consommation Projection 2023 --> 2030							7 744 460	7 920 896	7 934 300	7 952 651	7 960 474	7 979 090	8 129 794
Prix de l'eau (€/m ³)	0,2000	0,2000	0,2100	0,2100	0,2100	0,2200	0,2200	0,2200	0,2300	0,2300	0,2300	0,2300	0,2300

DF	DF (hors intérêt et PAT)	470 300	470 300	470 300	470 300	470 300	470 300	470 300	470 300	470 300	470 300	470 300	470 300	
	DF réelles	428 185	370 784	401 357	358 350	372 731	433 278							
	Intérêt emprunts	85 247	77 724	94 844	128 525	133 395	137 486	140 791	125 283	115 110	111 433	121 500	131 181	140 424
	Intérêt emprunts réels	85 247	95 063	102 627	117 115	113 756	127 340							
	Projection intérêts 2023 --> 2030 ¹						114 341	142 732	299 471	291 121	306 275	335 933	360 135	
RF	Recette	1 592 130	1 530 288	1 590 999	1 596 057	1 581 011	1 663 265	1 670 276	1 677 329	1 760 988	1 768 449	1 775 954	1 783 504	1 791 099
	Recette réelle	1 633 715	1 624 187	1 768 213	1 678 073	1 700 849	1 641 352							
	Projection recette 2023 --> 2030							1 703 781	1 742 597	1 824 889	1 829 110	1 830 909	1 835 191	1 869 853
DI	Programme travaux SDAEP (€HT)	1 450 053	3 129 895	3 677 500	1 538 368	1 608 632	1 616 127	219 230	211 055	1 150 000	1 650 000	1 650 000	1 650 000	1 650 000
	Programme travaux réel (€HT)	1 702 842	2 217 442	2 426 935	1 300 768	1 329 926	1 286 957							
	Projection travaux 2023 --> 2030							3 922 371	5 312 137	290 000	1 150 000	1 650 000	1 650 000	1 650 000
	Remboursement capital	356 645	394 278	476 791	586 278	626 082	666 217	706 692	575 457	436 893	437 895	462 657	444 927	445 958
	Remboursement capital réel	356 645	422 611	472 724	555 276	565 507	576 070							
	Projection rmbt capital 2023 --> 2030							586 978	483 680	428 056	443 754	450 623	452 518	470 670
RI	Subventions SDAEP		116 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Subventions réelles	257 795	222 140	26 200	15 255	299 314	186 540							
	Projection subventions 2024 --> 2030							0						

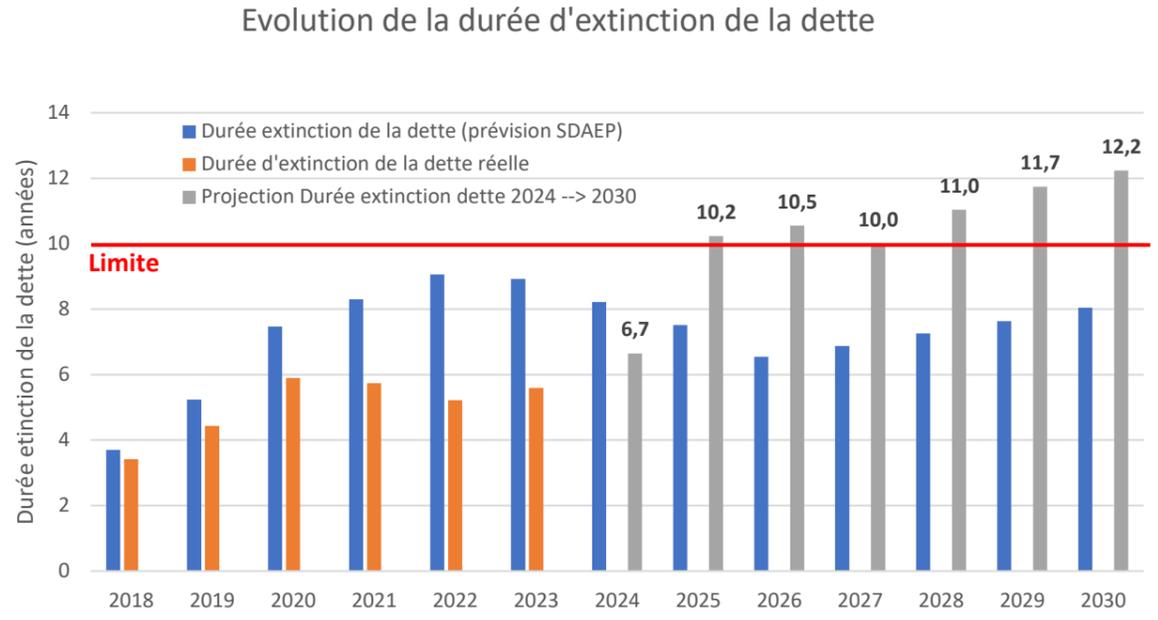
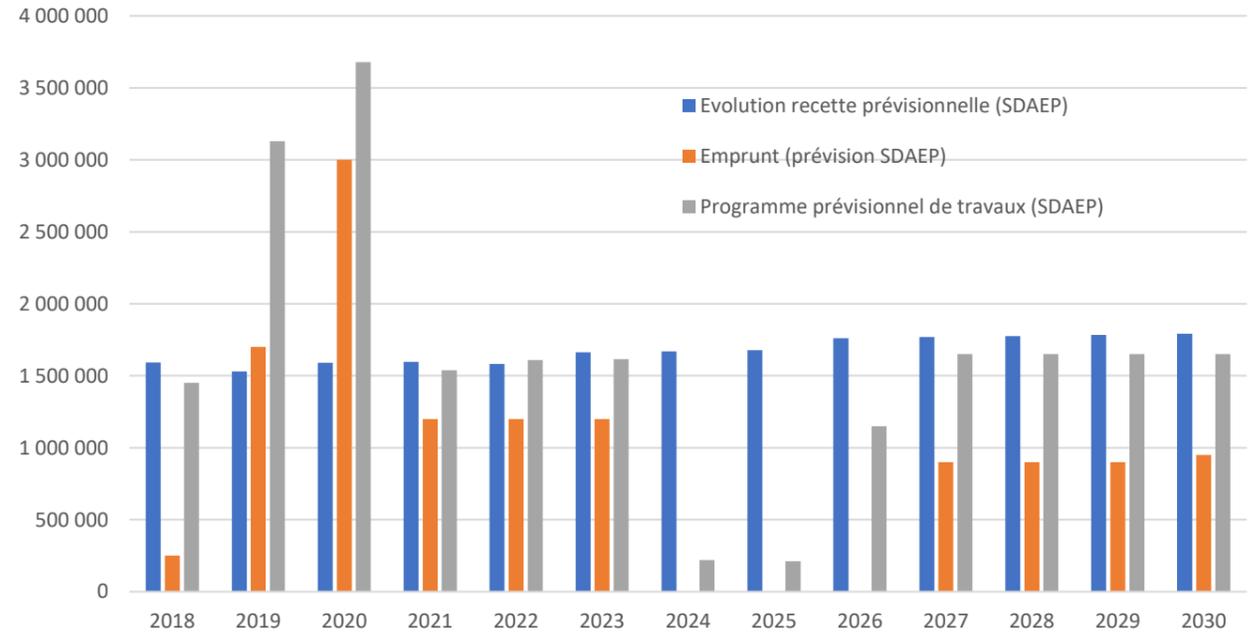
Indicateur	CAF SDAEP	1 036 583	1 098 264	1 025 855	997 232	977 315	1 055 478	1 059 185	1 081 746	1 175 577	1 186 715	1 184 154	1 182 023	1 180 375
	CAF réelle	1 378 077	1 380 480	1 290 429	1 217 863	1 513 676	1 267 274							
	Projection CAF 2024 --> 2030							1 119 140	1 129 565	1 055 118	1 067 689	1 054 334	1 028 958	1 039 417
	Emprunt nouveau	250 000	1 700 000	3 000 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000				900 000	900 000	900 000	950 000
	Emprunts réalisés	250 000	1 700 000	2 800 000	0	0	285 039							
	Projection emprunts 2024 --> 2030							2 000 000	4 600 000			1 400 000	900 000	1 100 000
	Encours de la dette (capital restant dû au 31/12)	3 837 121	5 142 843,57	7 666 053	8 279 775	8 853 693	9 417 476	8 710 784	8 135 327	7 698 434	8 160 539	8 597 882	9 022 955	9 496 997
	Encours de la dette réel	3 827 121	5 133 638	7 460 914	6 905 637	6 340 131	6 029 971							
	Projection encours dette 2024 -->2030							7 442 993	11 559 313	11 131 257	10 687 503	11 636 880	12 084 362	12 713 692
	Durée d'extinction de la dette	3,7	5,2	7,5	8,3	9,1	8,9	8,2	7,5	6,5	6,9	7,3	7,6	8,0
	Durée d'extinction de la dette réelle	3,4	4,4	5,9	5,7	5,2	5,6							
	Projection Durée extinction dette 2024 --> 2030							6,7	10,2	10,5	10,0	11,0	11,7	12,2

*: donnée issue des comptes administratifs

¹: Simulation Aqua-prêt au taux Livret A +0,4% sur 60 ans, selon proposition Banque des Territoires (décembre 2023)

Avance remboursable de l'Agence de l'Eau : capital versé en 1 fois, début du remboursement 3 ans plus tard

Mise à jour: HB_03/04/24



	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Evolution consommation	7 960 652	7 651 440	7 576 185	7 600 272	7 528 622	7 560 294	7 592 164	7 624 222	7 656 469	7 688 907	7 721 539	7 754 365	7 787 387
Evolution consommation réelle (m3/an)	8 168 575	8 120 935	8 420 062	7 990 826	8 099 279	7 607 174							
Evolution consommation Projection 2023 --> 2026							7 744 460	7 920 896	7 934 300	7 952 651	7 960 474	7 979 090	8 129 794
Prix de l'eau (€/m ³)	0,2000	0,2000	0,2100	0,2100	0,2100	0,2200	0,2200	0,2200	0,2300	0,2300	0,2300	0,2300	0,2300

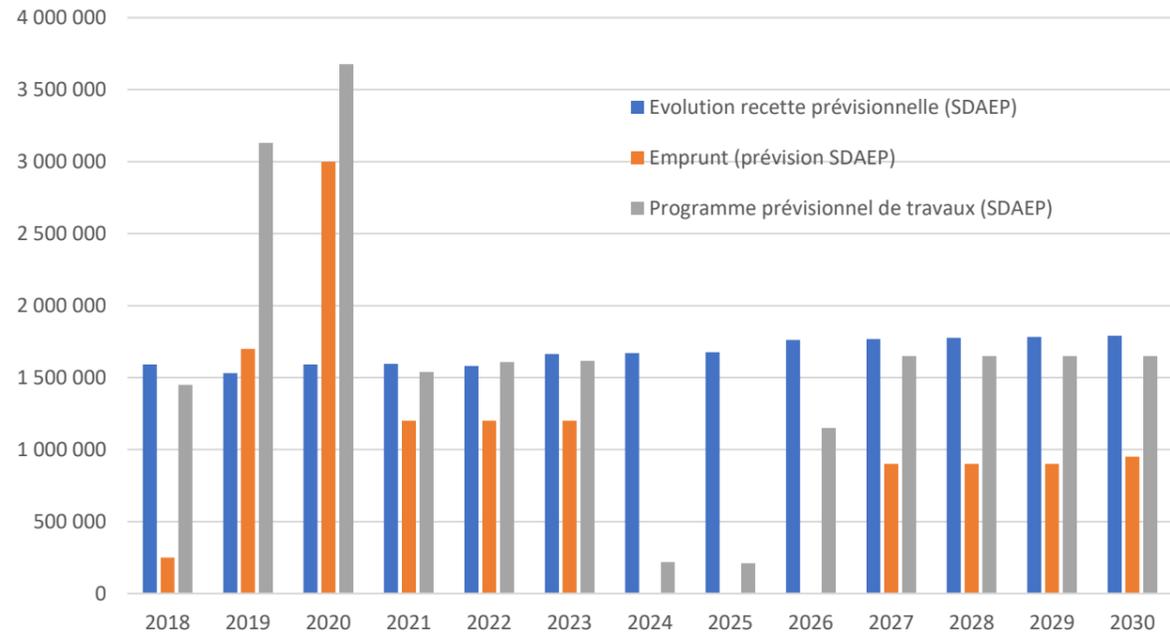
DF	DF (hors intérêt et PAT)	470 300	470 300	470 300	470 300	470 300	470 300	470 300	470 300	470 300	470 300	470 300	470 300	
	DF réelles	428 185	370 784	401 357	358 350	372 731	433 278							
	Intérêt emprunts	85 247	77 724	94 844	128 525	133 395	137 486	140 791	125 283	115 110	111 433	121 500	131 181	140 424
	Intérêt emprunts réels	85 247	95 063	102 627	117 115	113 756	127 340							
	Projection intérêts 2023 --> 2030 ¹							114 341	87 334	194 245	187 296	197 450	221 677	216 050
RF	Recette	1 592 130	1 530 288	1 590 999	1 596 057	1 581 011	1 663 265	1 670 276	1 677 329	1 760 988	1 768 449	1 775 954	1 783 504	1 791 099
	Recette réelle	1 633 715	1 624 187	1 768 213	1 678 073	1 700 849	1 641 352							
	Projection recette 2024 --> 2030							1 703 781	1 742 597	1 824 889	1 829 110	1 830 909	1 835 191	1 869 853
DI	Programme travaux SDAEP (€HT)	1 450 053	3 129 895	3 677 500	1 538 368	1 608 632	1 616 127	219 230	211 055	1 150 000	1 650 000	1 650 000	1 650 000	
	Programme travaux réel (€HT)	1 702 842	2 217 442	2 426 935	1 300 768	1 329 926	1 286 957							
	Projection travaux 2024 --> 2030							3 922 371	5 312 137	290 000	1 150 000	1 650 000	1 650 000	1 650 000
	Remboursement capital	356 645	394 278	476 791	586 278	626 082	666 217	706 692	575 457	436 893	437 895	462 657	444 927	445 958
RI	RI SDAEP (subventions)		116 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	RI réelle (subventions)	257794,65	222 140	26 200	15 255	299 314	186 540							
	Projection subventions 2024 --> 2030							797 984						

Indicateur	CAF SDAEP	1 036 583	1 098 264	1 025 855	997 232	977 315	1 055 478	1 059 185	1 081 746	1 175 577	1 186 715	1 184 154	1 182 023	1 180 375
	CAF réelle	1 378 077	1 380 480	1 290 429	1 217 863	1 513 676	1 267 274							
	Projection CAF 2024 --> 2030							1 917 124	1 184 963	1 160 343	1 171 514	1 163 159	1 143 214	1 183 503
	Emprunt nouveau	250 000	1 700 000	3 000 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000				900 000	900 000	900 000	950 000
	Emprunts réalisés	250 000	1 700 000	2 800 000	0	0	285 039							
	Projection emprunts 2024 --> 2030							2 393 952	3 400 000			1 000 000	900 000	1 000 000
	Besoin en financement (+report N-1)	-660 000	65 909	194 344	121 758	179 157	206 022	72 759	-222 474	188 841	190 021	218 524	231 428	197 011
	Besoin en financement réel (+report N-1)*	330 827	-249 566	-645 624	-2 093 413	-1 711 656	-1 400 941							
	Projection besoin 2024 --> 2030							-1 202 669	-19 315	-503 603	-123 363	-111 534	18 801	26 166
	Encours de la dette (capital restant dû au 31/12)	3 837 121	5 142 843,57	7 666 053	8 279 775	8 853 693	9 417 476	8 710 784	8 135 327	7 698 434	8 160 539	8 597 882	9 022 955	9 496 997
	Encours de la dette réel	3 827 121	5 133 638	7 460 914	6 905 637	6 340 131	6 029 971							
	Projection encours dette							7 836 945	10 780 765	10 394 709	9 992 955	10 467 968	10 844 418	11 303 552
	Durée d'extinction de la dette	3,7	5,2	7,5	8,3	9,1	8,9	8,2	7,5	6,5	6,9	7,3	7,6	8,0
	Durée d'extinction de la dette réelle	3,4	4,4	5,9	5,7	5,2	5,6							
	Projection Durée extinction dette							7,0	9,1	9,0	8,5	9,0	9,5	9,6

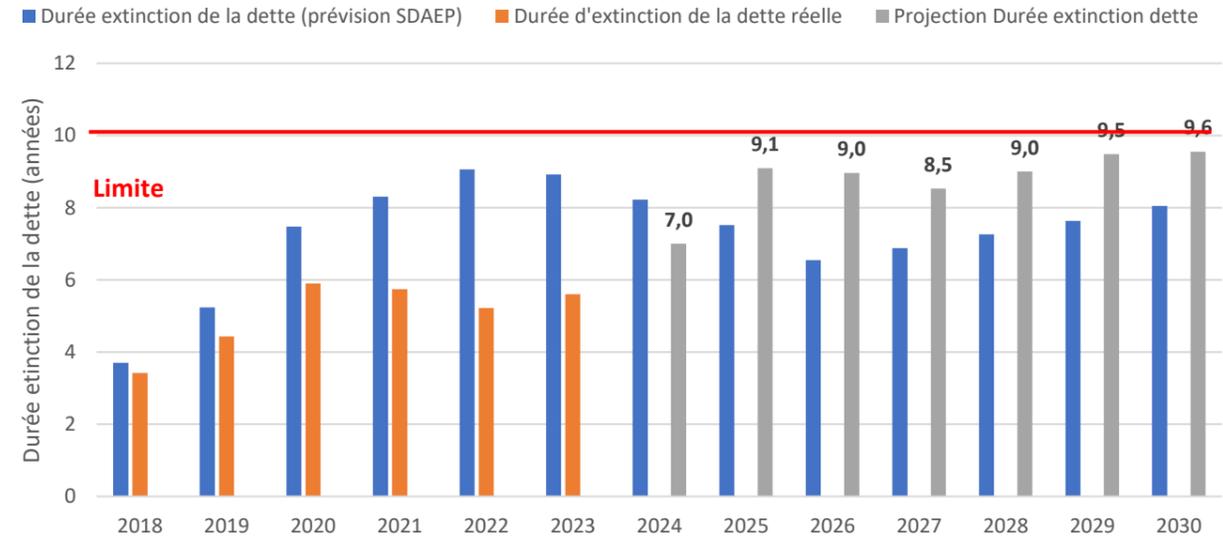
*: donnée issue des comptes administratifs

¹: Simulation Aqua-prêt au taux Livret A +0,4% sur 50 ans, selon proposition Banque des Territoires (décembre 2023)
Avance remboursable de l'Agence de l'Eau : capital versé en 1 fois, début du remboursement 3 ans plus tard

Mise à jour: HB_03/04/24



Evolution de la durée d'extinction de la dette



	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Evolution consommation	7 960 652	7 651 440	7 576 185	7 600 272	7 528 622	7 560 294	7 592 164	7 624 222	7 656 469	7 688 907	7 721 539	7 754 365	7 787 387
Evolution consommation réelle (m3/an)	8 168 575	8 120 935	8 420 062	7 990 826	8 099 279	7 607 174							
Evolution consommation Projection 2023 --> 2026							7 744 460	7 920 896	7 934 300	7 952 651	7 960 474	7 979 090	8 129 794
Prix de l'eau (€/m ³)	0,2000	0,2000	0,2100	0,2100	0,2100	0,2200	0,2200	0,2200	0,2300	0,2300	0,2300	0,2300	0,2300

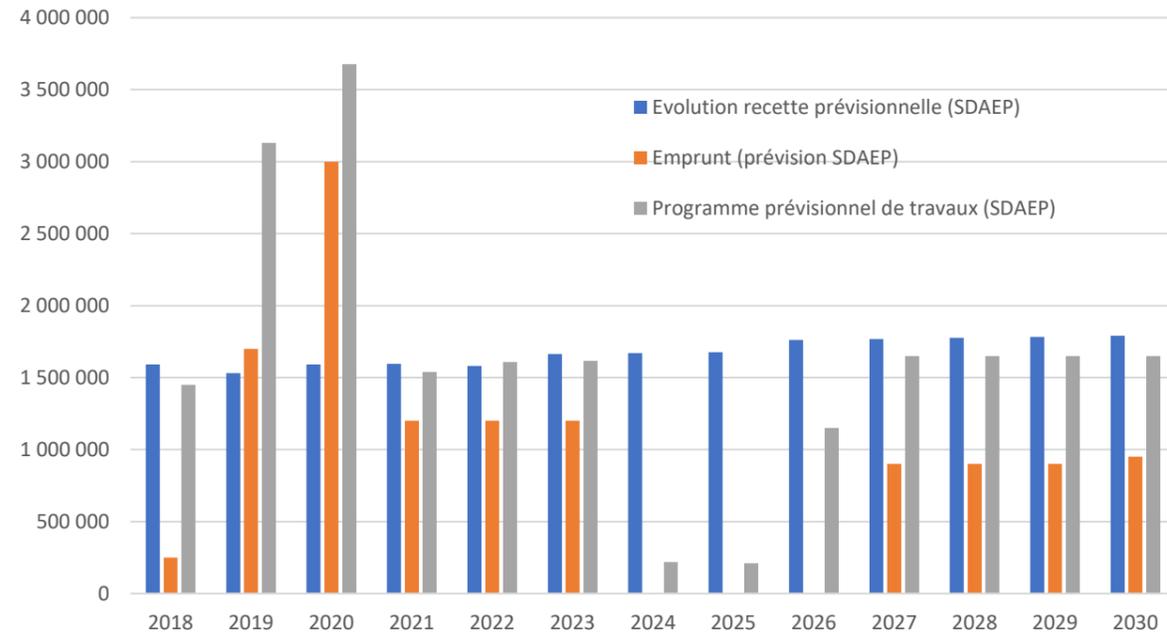
DF	DF (hors intérêt et PAT)	470 300	470 300	470 300	470 300	470 300	470 300	470 300	470 300	470 300	470 300	470 300	470 300	
	DF réelles	428 185	370 784	401 357	358 350	372 731	433 278							
	Intérêt emprunts	85 247	77 724	94 844	128 525	133 395	137 486	140 791	125 283	115 110	111 433	121 500	131 181	140 424
	Intérêt emprunts réels	85 247	95 063	102 627	117 115	113 756	127 340							
	Projection intérêts 2023 --> 2030 ¹						114 341	87 334	140 494	134 320	139 997	159 412	155 649	
RF	Recette	1 592 130	1 530 288	1 590 999	1 596 057	1 581 011	1 663 265	1 670 276	1 677 329	1 760 988	1 768 449	1 775 954	1 783 504	1 791 099
	Recette réelle	1 633 715	1 624 187	1 768 213	1 678 073	1 700 849	1 641 352							
	Projection recette 2024 --> 2030							1 703 781	1 742 597	1 824 889	1 829 110	1 830 909	1 835 191	1 869 853
DI	Programme travaux SDAEP (€HT)	1 450 053	3 129 895	3 677 500	1 538 368	1 608 632	1 616 127	219 230	211 055	1 150 000	1 650 000	1 650 000	1 650 000	1 650 000
	Programme travaux réel (€HT)	1 702 842	2 217 442	2 426 935	1 300 768	1 329 926	1 286 957							
	Projection travaux 2024 --> 2030							3 922 371	5 312 137	290 000	1 150 000	1 650 000	1 650 000	1 650 000
	Remboursement capital	356 645	394 278	476 791	586 278	626 082	666 217	706 692	575 457	436 893	437 895	462 657	444 927	445 958
	Remboursement capital réel	356 645	422 611	472 724	555 276	565 507	576 070							
	Projection rmbt capital 2024 --> 2030							586 978	456 180	363 056	378 754	500 654	497 882	515 201
RI	RI SDAEP (subventions)		116 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	RI réelle (subventions)	257794,65	222 140	26 200	15 255	299 314	186 540							
	Projection subventions 2024 --> 2030							2 393 952						

Indicateur	CAF SDAEP	1 036 583	1 098 264	1 025 855	997 232	977 315	1 055 478	1 059 185	1 081 746	1 175 577	1 186 715	1 184 154	1 182 023	1 180 375
	CAF réelle	1 378 077	1 380 480	1 290 429	1 217 863	1 513 676	1 267 274							
	Projection CAF 2024 --> 2030							3 513 092	1 184 963	1 214 095	1 224 490	1 220 612	1 205 479	1 243 903
	Emprunt nouveau	250 000	1 700 000	3 000 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000				900 000	900 000	900 000	950 000
	Emprunts réalisés	250 000	1 700 000	2 800 000	0	0	285 039							
	Projection emprunts 2024 --> 2030							2 393 952	1 800 000			700 000	900 000	1 000 000
	Besoin en financement (+report N-1)	-660 000	65 909	194 344	121 758	179 157	206 022	72 759	-222 474	188 841	190 021	218 524	231 428	197 011
	Besoin en financement réel (+report N-1)*	330 827	-249 566	-645 624	-2 093 413	-1 711 656	-1 400 941							
	Projection besoin 2024 --> 2030							-2 798 637	-15 283	-576 322	-272 058	-42 015	388	-78 314
	Encours de la dette (capital restant dû au 31/12)	3 837 121	5 142 843,57	7 666 053	8 279 775	8 853 693	9 417 476	8 710 784	8 135 327	7 698 434	8 160 539	8 597 882	9 022 955	9 496 997
	Encours de la dette réel	3 827 121	5 133 638	7 460 914	6 905 637	6 340 131	6 029 971							
	Projection encours dette							7 836 945	9 180 765	8 817 709	8 438 955	8 638 301	9 047 418	9 539 219
	Durée d'extinction de la dette	3,7	5,2	7,5	8,3	9,1	8,9	8,2	7,5	6,5	6,9	7,3	7,6	8,0
	Durée d'extinction de la dette réelle	3,4	4,4	5,9	5,7	5,2	5,6							
	Projection Durée extinction dette							7,0	7,7	7,3	6,9	7,1	7,5	7,7

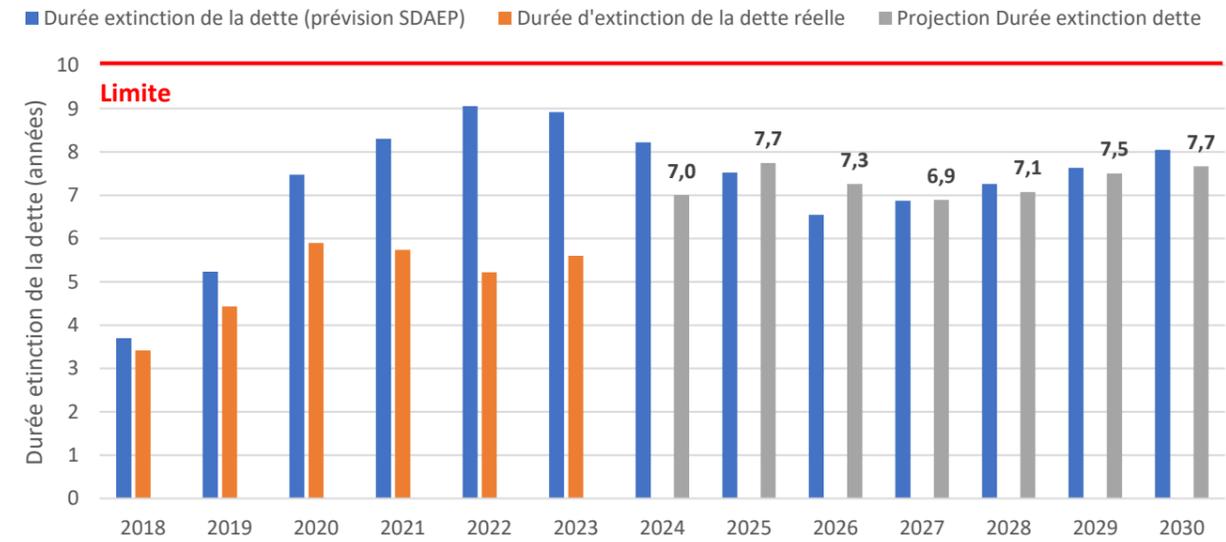
*: donnée issue des comptes administratifs

¹: Simulation Aqua-prêt au taux Livret A +0,4% sur 50 ans, selon proposition Banque des Territoires (décembre 2023)
Avance remboursable de l'Agence de l'Eau : capital versé en 1 fois, début du remboursement 3 ans plus tard

Mise à jour: HB_03/04/24



Evolution de la durée d'extinction de la dette





Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

DCS 2024 / N°12

ID : 064-256400417-20240410-DCS_2024_12-DE

PYREN'EAU

Séance du : 10/04/2024 Heure :18h30

Date de la convocation : 03/04/2024

Objet : PGSSE - Bilan 2023

Le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'eau des Pyrénées à Buros.

Etaient présents : MM. BRUNET, CABANNE, CANTON, CAYRAFOURCQ, LAFFITTE, LAGAHE, LARRAZABAL, LOCARDEL ; MME. MARQUES ; MM. PERSONNE, POUBLAN ; MME. SENTAURENS, TREPEU, TRUCO.

M. CUYAUBE est représenté par M. TUCOU.

Etaient absents et excusés : MM. BUFFALAN, CABANNE, CAPERET, VIGNAU.

Nbre de délégués en exercice : 18

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 14

M. TRUCO a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 23 mai 2023, le Syndicat adoptait son Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau conformément aux dispositions de l'article R. 1321-22-1 du code de la santé publique et de l'arrêté du 3 janvier 2023 relatif au PGSSE. Afin de s'inscrire dans un processus d'amélioration continue, une évaluation annuelle de sa mise en œuvre est prévue.

Un bilan des actions 2023 a donc été dressé.

OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL A L'UNANIMITE :

PREND acte du bilan 2023 du Plan de la Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau ci-annexé

TRANSMET la présente délibération a l'ARS

**Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,**

**LE PRESIDENT
M. LARRAZABAL Didier**



I. HISTORIQUE DU PGSSE

La transposition de la Directive UE 2020/21/84 du 16 décembre 2020, dite « Directive eau potable » survenue en décembre 2022 modifie le Code de la Santé Publique, le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de l'Environnement. Quatorze arrêtés ont été publiés entre le 29 décembre 2022 et le 3 janvier 2023, entraînant un profond changement dans le rôle et les responsabilités des PRPDE¹, notamment avec la mise en œuvre des Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE) et son suivi annuel. Cette démarche qualité vise à constamment améliorer la sécurisation sanitaire de l'eau potable du captage au robinet du consommateur.

En tant que PRPDE, PYREN'EAU a réalisé ce diagnostic entre 2020 et 2023. L'étude du PGSSE a permis de déterminer :

- les risques potentiels de dégradation de la qualité de l'eau de l'ensemble des étapes de son cheminement
- les mesures à mettre en œuvre pour réduire ces risques, pouvant concrètement se matérialiser par des investissements, des protocoles de suivi, de la formation etc.

Le tableau ci-dessous en présente une synthèse par unité fonctionnelle (UF) :

UF	Aygues/ Arthez	Baudreix	Lalongue	Lespielle	Burosse- Lalongue	Total
Risques initiaux	768	464	520	440	360	2 552
Risques résiduels 2022	280	140	172	168	108	868
Risques objectifs 2032	64	39	41	42	38	224

Tableau 1 - Synthèse des risques initiaux, résiduels 2022 et objectifs 2032 par unité fonctionnelle

A l'issue de l'étude, un plan d'actions a été validé, qu'il s'agisse d'investissement ou de mesures relatives au fonctionnement. Dans une logique d'amélioration continue, ces actions doivent faire l'objet d'un suivi permettant un réajustement régulièrement. Afin de se conformer aux nouvelles dispositions réglementaires, PYREN'EAU s'est engagé dans les démarches suivantes :

- ✓ **Adoption du PGSSE** : délibération du 23 mai 2023,
- ✓ **Evaluation régulière de la mise en place du PGSSE** : PYREN'EAU s'est engagé à l'évaluer annuellement notamment au regard d'indicateurs, tant sur la partie incombant au syndicat que sur la partie dédiée au délégataire. Ce bilan annuel viendra compléter le bilan du schéma directeur.

¹ Personne Responsable de la Production et/ou de la Distribution de l'Eau

II. MISE EN PLACE D'INDICATEURS DE SUIVI

Le suivi annuel s'apprécie au travers des deux indicateurs suivants :

- **Taux de réalisation global** : cet indicateur vise à suivre la réalisation du plan d'actions (respect du planning). Il est pondéré par le volume produit par chaque UF.
- **Taux d'efficacité** : cet indicateur vise à évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation des risques résiduels par unité fonctionnelle. Il est pondéré par le volume produit par chaque UF.

III. BILAN 2023

Initialement, le rapport de phase 4 prévoyait de calculer les indicateurs sur la base des volumes produits par UF. Dans le souci d'une plus grande pertinence avec la finalité du PGSSE (*démarche qualité de la ressource au robinet du consommateur*), ces indicateurs ont été calculés sur la base des volumes prélevés par UF. Dans ces conditions, la compilation des données de l'année 2023 permet de calculer les indicateurs de suivi détaillés ci-dessous.

1. Risques résiduels

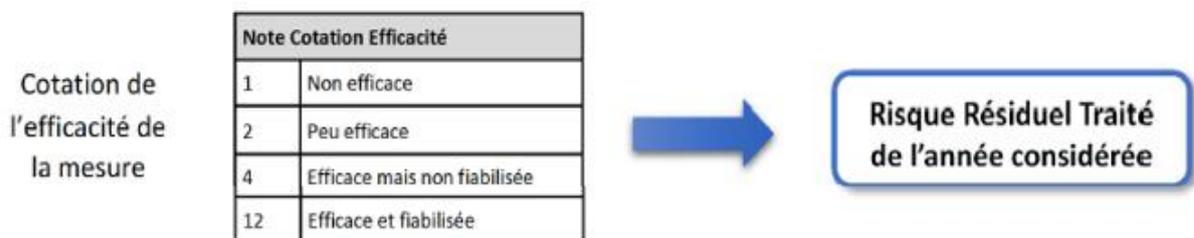
Le tableau de synthèse ci-dessous permet d'apprécier l'évolution annuelle des risques résiduels déterminés par UF :

	Unité fonctionnelle						Evolution N/N-1
	Aygues/Arthez	Baudreix	Lalongue	Lespielle	Burrose-Mendousse	Total	
Risques Initiaux	768	464	520	440	360	2552	48%
Risques Résiduels 2022	280	140	172	168	108	868	
Risques Résiduels 2023	108	72	104	95	72	451	
Risques Objectif 2032	64	39	41	42	38	224	

Tableau 2 - Evolution du risque résiduel 2023 par unité fonctionnelle

2. Taux de réalisation global

Le plan d'actions établi à l'issue du PGSSE a fait l'objet d'une analyse de l'efficacité de la mise en place des mesures par le biais de la cotation suivante :



Ces données ont ensuite été pondérées par le volume prélevé sur chaque UF.

Le tableau suivant met en évidence le taux de réalisation par unité fonctionnelle :

	Unité Fonctionnelle							Taux de réalisation global
	Aygues/Arthez	Baudreix	Lalongue	Lespielle	Burosse-Lalongue	Lespielle-Aygues	Baudreix-Lalongue-Aygues	
Volume prélevé (m³)	4 302 255	3 130 476	646 280	387 965	824 619	4 690 220	8 079 011	57,7%
Taux de réalisation	52,7%	63,9%	73,0%	66,9%	61,8%	46,1%	62,5%	

Tableau 3 - Détail du taux de réalisation du plan d'actions du PGSSE pour l'année 2023

3. Taux d'efficacité

Reprenant le même calcul que pour l'indicateur précédent, l'évaluation annuelle de l'efficacité des mesures est synthétisée dans le tableau suivant :

	Unité Fonctionnelle							Taux de d'efficacité global
	Aygues/Arthez	Baudreix	Lalongue	Lespielle	Burosse-Lalongue	Lespielle-Aygues	Baudreix-Lalongue-Aygues	
Volume prélevé (m³)	4 302 255	3 130 476	646 280	387 965	151 441	4 690 220	8 079 011	63,4%
Taux d'efficacité	57,6%	63,3%	71,9%	70,7%	68,3%	63,2%	65,5%	

Tableau 4 - Détail du taux d'efficacité pour l'année 2023

IV. CONCLUSION

Au 31 décembre 2023, l'état d'avancement du PGSSE sur le territoire de PYREN'EAU est jugé satisfaisant au regard des indicateurs suivants :

- **Une amélioration de 48 % du risque résiduel,**
- **Un taux de réalisation du plan d'actions de 57.7%**
- **Un taux d'efficacité de 63.4%.**

Il reste à s'assurer de la continuité et de la fiabilité des mesures mises en place sur les prochaines années pour atteindre les objectifs fixés.

**PYREN'EAU**

Séance du : 10/04/2024 Heure :18h30

Date de la convocation : 03/04/2024

Objet : Affectation des résultats 2023

Le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'eau des Pyrénées à Buros.

Etaient présents: MM. BRUNET, CABANNE, CANTON, CAYRAFOURCQ, LAFFITTE, LAGAHE, LARRAZABAL, LOCARDEL ; MME. MARQUES ; MM. PERSONNE, POUBLAN ; MME. SENTAURENS, TREPEU, TRUCO.

M. CUYAUBE est représenté par M. TUCOU.

Etaient absents et excusés : MM. BUFFALAN, CABANNE, CAPERET, VIGNAU.

Nbre de délégués en exercice : 18

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 14

M. TRUCO a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

CONSIDERANT que le service serait assujéti à la TVA à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de l'année de :	- 51 929,40
- Un excédent de fonctionnement reporté de :	+ 1 058 365,75
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	+ 1 006 436,35
- Un excédent d'investissement de l'année de :	+ 643 525,12
- Un déficit d'investissement reporté de :	- 670 481,27
Soit un déficit d'investissement global à reporter de :	- 26 956,15
- Des restes à réaliser en dépenses de :	486 136,39
- Des restes à réaliser en recettes de :	136 346,88

.../...

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : DEFICIT	51 929,40
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) :	377 744,66
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (R002) :	628 691,69
RESULTAT REPORTE EN INVESTISSEMENT (D001) :	- 26 956,15

**Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,**

**LE PRESIDENT
M. LARRAZABAL Didier**



DCS_2024 / N°14

**PYREN'EAU**

Séance du : 10/04/2024 Heure :18h30

Date de la convocation : 03/04/2024

Objet : Vote du budget 2024

Le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'eau des Pyrénées à Buros.

Etaient présents: MM. BRUNET, CABANNE, CANTON, CAYRAFOURCQ, LAFFITTE, LAGAHE, LARRAZABAL, LOCARDEL ; MME. MARQUES ; MM. PERSONNE, POUBLAN ; MME. SENTAURENS, TREPEU, TRUCO.

M. CUYAUBE est représenté par M. TUCOU.

Etaient absents et excusés : MM. BUFFALAN, CABANNE, CAPERET, VIGNAU.

Nbre de délégués en exercice : 18

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 14

M. TRUCO a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Lors de sa séance du 6 mars 2024, le comité syndical a débattu sur les orientations budgétaires du syndicat pour 2024.

Après avoir examiné les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024, le comité syndical procède au vote.

Le budget principal pour l'exercice 2024, est équilibré en recettes et en dépenses aux montants de :

Investissement

Dépenses 5 430 574,13

Recettes 5 430 574,13

Exploitation

Dépenses 2 795 084,19

Recettes 2 795 084,19

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT
M. LARRAZABAL Didier



DCS_2024 / N°15



PYREN'EAU

Séance du : 10/04/2024 Heure :18h30

Date de la convocation : 03/04/2024

Objet : Subvention 2024 attribuée à l'association HUMAN'ISA XXIV

Le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'eau des Pyrénées à Buros.

Etaient présents : MM. BRUNET, CABANNE, CANTON, CAYRAFOURCQ, LAFFITTE, LAGAHE, LARRAZABAL, LOCARDEL ; MME. MARQUES ; MM. PERSONNE, POUBLAN ; MME. SENTAURENS, TREPEU, TRUCO.

M. CUYAUBE est représenté par M. TUCOU.

Etaient absents et excusés : MM. BUFFALAN, CABANNE, CAPERET, VIGNAU.

Nbre de délégués en exercice : 18

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 14

M. TRUCO a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

HUMAN'ISA XXIV est une association « Loi 1901 » composée de 64 étudiants de l'Institut Supérieur Aquitain du Bâtiment et des Travaux Publics (ISA BTP) dont 5 habitant sur le territoire de PYREN'EAU. L'association a pour objet de réaliser un projet de construction solidaire en Tanzanie, la reconstruction d'une école comprenant 2 salles de classe, un réfectoire et un bloc sanitaire.

L'un des étudiants est venu présenter le projet au bureau de PYREN'EAU le 5 mars 2024 et solliciter PYREN'EAU pour une participation financière relative aux travaux d'adduction d'eau à hauteur de 3 000 €.

Après discussion des membres du bureau et présentation à la Commission administration générale, le Président propose que le syndicat verse une subvention exceptionnelle de 1 500€.

PYREN'EAU émettra un mandat au compte 67 pour le versement de la subvention.

Oui cet exposé, le Comité syndical à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accorder une subvention à l'association HUMAN'ISA XXIV ;
- **FIXE** le montant maximum de la subvention à 1 500 €.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,
LE PRESIDENT
M. LARRAZABAL Didier





Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

DCS 2024 / N°16

ID : 064-256400417-20240410-DCS_2024_16-DE

PYREN'EAU

Séance du : 10/04/2024 Heure :18h30

Date de la convocation : 03/04/2024

Objet : Acquisition terrain station d'alerte de Baudreix

Le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'eau des Pyrénées.

Etaient présents : MM. BRUNET, CABANNE, CANTON, CAYRAFOURCQ, LAFFITTE, LAGAHE, LARRAZABAL, LOCARDEL ; MME. MARQUES ; MM. PERSONNE, POUBLAN ; MME. SENTAURENS, TREPEU, TRUCO.

M. CUYAUBE est représenté par M. TUCOU.

Etaient absents et excusés : MM. BUFFALAN, CABANNE, CAPERET, VIGNAU.

Nbre de délégués en exercice : 18

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 14

M. TRUCO a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Monsieur le Président indique que par arrêté préfectoral en date du 27 juin 2006, le syndicat était autorisé à mettre en service le forage de Baudreix F1. L'article 8 prévoyait la mise en service d'un dispositif de surveillance permanente de l'eau du Gave de Pau pour alerter l'exploitant en cas de pollution accidentelle. Afin de se conformer à cette obligation réglementaire, PYREN'EAU mettait en service en 2009 une station d'alerte sur la parcelle AC 43 sise commune de Baudreix, propriété de l'Institution Adour.

Au préalable, le Syndicat avait sollicité auprès de l'Institution la cession à titre gratuit de l'emprise foncière nécessaire à l'implantation de cet équipement. Le dossier n'ayant jamais été finalisé, il convient de procéder à une division parcellaire de la parcelle AC 43, afin de dégager l'emprise du bâtiment (38 m²), puis d'en faire l'acquisition.

OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL A L'UNANIMITE :

APPROUVE l'acquisition à titre gratuit de l'emprise de la station d'alerte sur la parcelle AC 43 sise commune de Baudreix, d'une superficie de 38 m²,

PRÉCISE que les frais d'acte seront à la charge de PYREN'EAU et qu'ils seront inscrits au budget,

AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à la division parcellaire et à l'acquisition.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,

Au registre ont signé les membres présents,

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT

M. LARRAZABAL Didier

